

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES UNIVERSITES
ET DES CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (U.C.A.D)

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET
DE L'EDUCATION
DU SPORT (INSEPS)

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME

*SPORT CHEZ LES FEMMES EN MILIEU
CARCERAL : Cas de la Maison d'arrêt
Pour Femmes de Liberté*

Présenté par :

Mlle Coumbaré Alpha DIAGANA

Sous la direction de :

M. Djibril Seck
Professeur à l'INSEPS

Année Universitaire 2009-2010

DEDICACES

Ce modeste travail est dédié :

- à mes très chers parents, particularité faite à ma maman chérie Aissatou Diallo, à ma famille, à toutes les personnes qui m'ont toujours suivie et soutenue.
- A particulièrement feu MOUHAMADOU Sanoho pour avoir participé à mon éducation. Que la terre lui soit légère et que Dieu l'accueille dans son paradis.
- A mes amies et complices Sira Cissé, Bana kagni, Gislaine Diatta pour les moments passés à s'écouter et à se conseiller.
- A tous mes amis, tous mes camarades de promotions.
- A toutes mes filles de la petite catégorie de la Jeanne d'Arc et aux coachs.

Les mots me manquant pour vous exprimer toute ma reconnaissance, je me contenterais de prier afin que le Très Haut vous bénisse, vous couvre de sa grâce infinie, vous prête longue vie et une santé non pas de fer car il rouille, mais d'or.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'a pu être réalisé qu'avec l'aide de personnes ressources. Nous voudrions leur exprimer nos remerciements les plus profonds et les plus sincères. Qu'il nous soit permis de citer :

- Mes parents Mamadou et Aissatou Diallo pour l'éducation qu'ils m'ont donnée.
- Mr Djibril Seck, Directeur de ce mémoire qu'il a dirigé avec une grande générosité de cœur et d'esprit, une disponibilité sans commune mesure. Puisse Allah vous donner longue vie et une bonne santé.
- Tous les agents de la Maison d'Arrêt pour Femme de camp pénal.
- Tous les professeurs de l'I.N.S.E.P.S
- Les bibliothécaires de l'I.N.S.E.P.S
- Mes frères et sœurs : Fanta, Khady, El hadji, Ama, Yoro, Ouley, Amina, Diéna, Demba, Bintou, et le plus adorable Cheikh.
- Mes nièces et mes neveux
- Mes belles sœurs : Salimata et Mami
- Mes beaux frère Dèthié et Ndiouga,
- Maman Fatou Gueye et toute sa famille spécialement Ndeye Fatou
- La famille Fall sans exception : particulièrement à Pape pour son aide, l'amour et le soutien qu'il m'accorde.
- Amara Mangassouba et son technicien d'information
- Toutes les personnes qui m'ont aidé à élaborer ce document.
- Mes amis qui m'ont épaulée, soutenue, aidée, encouragée pour que jamais tristesse, solitude déception, découragement ne m'habitent et ne me perturbent: Ndéye Fatou, Maman Fall, Anta, Yakhara et son mari, Malick Fall, Binta, Thierno, Adja, Al hadji, Tapha Ndiaye, Noah, Amadou Macina, mon parrain Mouhamed Diaby, Yoro Wane, Marcial, Any, Ramatoulaye Mané, Penda Aly Dieng.
- Toutes les personnes qui m'ont aidé à élaborer ce document

SOMMAIRE		
Dédicaces		
Remerciements		
Liste de quelques abréviations		
Résumé		
Sommaire		
INTRODUCTION		
CHAPITRE I : ETAT THEORIQUE sur la QUESTION		
I-A/ LA VIE CARCERAL au SENEGAL : HISTOIRIQUE ORGANISATION et FONCTIONNEMENT		
I-A.1 Historique		
I-A.2 Organisation et Fonctionnement		
I-A.2.1 Le directeur		
I-A.2.2 L'adjoint au directeur		
I-A.2.3 Le greffier en chef		
I-A.2.4 Le chef de cour		
I-A.2.5 L'infirmier major		
I-B/ POUR une MEILLEUR COMPREHENSION des CONCEPTS :		
I-B.1 Incarcération		
I-B.2 Femmes		
I-B.3 Sport		
I-C / CADRE THEORIQUE		
I-C.1 Accomplissement et autodétermination		
I-C.2 La motivation		
I-C.3 Perception		
I-D/ SYNTHESE des TRAVAUX de RECHERCHES sur la QUESTION		
CHAPITRE II : METHODOLOGIE		
II.1 Cadre de l'enquête		
II.2 Instrument de recherche et populations enquêtés		
II.3 Collecte des données		
II.4 Traitement des données		
II.5 Analyse documentaire		

CHAPITRE III : RESULTATS et COMMENTAIRES	
III- A) Chez les femmes incarcérées.	
III-B) Chez les femmes de l'administration pénitentiaire	
CHAPITRE IV : DISCUSSIONS des RESULTATS de L'ENQUETE	
IV- A) Chez les femmes incarcérées.	
IV-B) Chez les femmes de l'administration pénitentiaire	
CHAPITRE V : DISCUSSION GENERALE	
V- A) La privation de liberté a un impact sur la pratique régulière de l'activité physique.	
V- B) L'inactivité influence sur la santé physique et morale de la femme.	
CONCLUSION PROPOSITIONS RECOMMANDATIONS	
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
ANNEXES	

RESUME

La personne en situation d'incarcération est le plus souvent marginalisée par son entourage.

En tant que femme, nous avons cherché à comprendre la situation active des femmes détenues. De ce fait l'une de nos motivations est que les études et les projets en l'endroit de ce milieu sont presque inexistantes à l'I.N.S.E.P.S. De plus il faut bien que quelqu'un parle pour ces femmes qui ne sont pas en situation de revendiquer quoi que se soit.

Notre étude de cas porte sur : le sport chez les femmes en milieu carcéral. A travers une enquête par questionnaire et des entretiens nous avons pu observer que ces détenues du camp pénal qui sont au nombre de soixante dix sept (77) vivent dans des situations ne leur permettant pas de s'adonner convenablement au sport. Cette situation est confirmée par le fait que même les femmes de l'administration de la Maison d'Arrêt pour Femme du camp pénal au nombre de (37) affirment que ces femmes détenues ne font pas souvent du sport.

Chez ces femmes détenues le statut pondéral est normal. Cependant la plupart d'entre elles se plaignent de maux de dos. Ce qui pourrait être un argument qui vient appuyer le fait que ces détenues ne bougent pas beaucoup. Malgré tout, elles veulent faire du sport car elles sont conscientes des bienfaits du sport pour la personne.

Aussi les femmes de l'administration proposent des après midi récréatives afin que ces femmes bougent un peu plus et il arrive même qu'elles se joignent aux détenues afin de les motiver. En plus il y a le fait que les activités comme la couture et la coiffure prennent le dessus sur le sport.

Donc une meilleure organisation de toutes ces activités avec la collaboration entre l'établissement carcéral et l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et Sportive (I.N.S.E.P.S) par exemple permettrait aux détenues de s'investir non seulement dans les activités lucratives proposées mais aussi dans le sport

convenablement à travers un programme d'activités physiques plus riches et mieux adaptées.

Nos objectifs ont été de montrer la perception que ces détenues ont du sport puis les motivations internes et externes des détenues à la pratique du sport en milieu carcéral, et de recueillir aussi leurs propositions et souhaits.

Introduction

1) MOTIVATION

Chercher à comprendre pourquoi dans notre pays on ne parle pas du sport en milieu carcéral est une de nos motivations.

Nous avons trouvé nécessaire d'écrire sur le sport chez les femmes en milieu carcéral. En tant que basketteuse sportive étudiante à l'INSEPS, je me sens concerner de réfléchir par rapport à l'amélioration de la pratique de l'activité physique et sportive à tous les niveaux.

Partout au Sénégal il y a de plus en plus de clubs et des espaces privés et publics qui permettent à toutes les tranches d'âges hommes et femmes de faire du sport et des Activités Physiques et sportives (A.P.S)

Qu'en est-il du développement du sport dans le milieu carcéral ?

La pratique régulière du sport peut participer à l'amélioration de la vie d'une personne libre .Qu'en est il de la personne en milieu carcéral ?

Dans ce travail quand nous parlons de sport nous faisons référence au sport comme moyen de divertissement ou d'entretien du corps, pour la santé.

Les maladies cardiovasculaires sont favorisées entre autres facteurs par la sédentarité, la malnutrition, le tabagisme.

2. PROBLEMATIQUE

Chaque individu a des besoins dans la vie : à savoir des besoins primaires et autres besoins. Les besoins primaires que sont le besoin de manger, bouger, dormir sont importants dans la vie de tous les jours. L'individu qui vit dans une petite pièce de même qu'une minuscule fenêtre est déjà dans une situation difficile pour pouvoir satisfaire ces besoins convenablement. La personne incarcérée a perdu certains privilèges par rapport aux besoins quotidiens de la vie. Cependant il faut savoir qu'on ne devrait pas le priver de tous les besoins en relation avec la santé physique, mentale, et psychologique de l'individu.

C'est pour cela que **Simone de Beauvoir (cité par Adama Seck 2007)** dira que : «La femme établit une nouvelle relation avec son corps qui n'est plus seulement un objet de désir ou de moyen de reproduction ».

Si l'on n'entend jamais parler de ces femmes incarcérées cela est sans doute dû à leur très faible nombre. Elles sont si faiblement représentées qu'elles n'existent presque pas dans l'esprit du public et des médias

C'est dans ce contexte que nous nous sommes rendu compte à travers des recherches documentaires que la vie en milieu carcéral pose d'énormes difficultés comme le surpeuplement et le manque de moyens et d'infrastructures. Pour pallier aux difficultés que rencontrent les femmes dans ce milieu, nous avons trouvé nécessaire de contribuer à l'amélioration de leurs conditions.

Quelle peut être la place de l'activité physique et du sport (A.P .S) en milieu carcéral et la position de la femme détenue en la matière ?

A quelles sortes de contraintes, les femmes en prison sont elles confrontées dans la pratique du sport ?

Quels aménagements envisager pour tenir compte de leur situation en prison. Etudiante à l'I.N.S.E.P.S et pratiquante de sport, nous essayerons d'apporter notre contribution à cette recherche ?

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Pour mener à bien cette enquête nous nous sommes fixés comme objectif général une meilleure connaissance des rapports entre la pratique du sport et l'incarcération et de façon plus spécifique de connaître:

-la perception des femmes en milieu carcéral sur la pratique du sport,

Les raisons qui les poussent à faire du sport ou à ne pas en faire

Voilà évoqué les raisons qui nous ont poussé à faire des recherches sur la femme en milieu carcéral.

Pour réussir cette enquête et atteindre nos objectifs nous adopterons un plan centré sur cinq chapitres qui sont les suivantes :

Un premier chapitre dans lequel une revue de littérature et la clarification des concepts comme, le sport, l'incarcération, et la femme. Puis quelques théories comme l'autodétermination, la motivation, la perception ,afin de mieux comprendre ces concepts.

Dans le second chapitre nous aborderons la démarche méthodologique et enfin nous termineront avec les derniers chapitres qui vont comporter les résultats, les commentaires et les discussions.

4. Hypothèses de l'étude

L'hypothèse découle des questions que nous nous sommes posées dans le cadre de notre recherche.

Une hypothèse de recherche est selon OUELLET (1982) « une affirmation plausible présentant une relation entre deux ou plusieurs variables »

En ce qui concerne cette recherche, nous formulons l'hypothèse : que la privation de liberté a un impact sur la pratique régulière de l'activité physique.

PREMIER CHAPITRE : CADRE THEORIQUE

I.A/ la vie carcérale au Sénégal: historique, organisation et fonctionnement

I. A. 1) historique

La prison est introduite au Sénégal par l'état colonial et était une des composantes du dispositif de répression. Cette prison outre – mer est donc fille de l'institution pénitentiaire métropolitaine. Celle-ci a été le lieu d'application de plusieurs types de pénalités (bannissement, lapidation), avant de remplir en priorité sa fonction de privation de liberté, avec la constituante de 1971.

La prison coloniale mise en place au Sénégal a d'abord été expérimentée, dans les villes de Saint-Louis et Gorée avant le déclenchement de l'expansion territoriale à la fin du 19ème siècle, sa diffusion s'est amplifiée après la période coloniale. Au début du siècle, la carte des prisons de la colonie du Sénégal est déjà constituée, et les prisons ou ce qui tient lieu prolifère.

De 1925 à 1972, l'institution pénitentiaire a souvent changé d'appellation maison d'arrêt et de correction, maison d'arrêt, pénitentiaire indigène, prison disciplinaire.

En plus, durant cette même période le mode d'incarcération au Sénégal était celui de la spécialisation. Ainsi, il y avait le camp destiné à recevoir les condamnés provenant de tous les cercles du Sénégal et dont les peines étaient supérieures à un an de d'emprisonnement.

Cette spécialisation pratiquée sur deux registres, est matérialisée d'abord par la création de quartiers pour civils et de quartiers réservés aux militaires. Ensuite il y avait un régime de séparation des détenues en fonction des catégories créées par le droit positif et le statut civique : prévenus et condamnés, entre condamnés européens et condamnés indigènes, entre condamnés militaires indigènes dans les quartiers réservés aux détenus militaires.

Toujours dans cette même période le principe de la séparation de genres n'était pas respecté alors qu'existaient dans la colonie des prisons pour enfants et des asiles et

des lazarets pour malades mentaux. En métropole, la spécificité de l'incarcération des hommes a été reconnue depuis 1850 avec le principe de la classification.

Pourquoi a-t-on tenu compte exclusivement des paramètres de la majorité pénale et de la responsabilité civile pour l'édification des lieux d'incarcération¹. (1)

Quant à la population carcérale féminine des prisons mixtes au Sénégal, elle présente une certaine hétérogénéité, qu'on peut déceler à travers l'origine sociale des détenues, les statuts, les effectifs, les structures socioprofessionnelles. En dépit de ces différenciations, elles étaient dans certaines situations soumises aux mêmes conditions de détention que les hommes.

En 1945 sous le gouvernement du front populaire, une tentative de réforme de l'appareil pénitentiaire colonial a été tentée avec pour objectif principal de décongestionner les prisons de Saint Louis et de Dakar, par la création des camps pénaux destinés à recevoir les condamnés à longue peine.

Devant l'ampleur de l'évasion causée par cette spécialisation des lieux de détention, le pouvoir renonça à la réforme du régime pénitentiaire. Le processus de centralisation du système carcéral est entamé à la fin de la seconde guerre mondiale mais ni le problème des locaux, moins celui du personnel n'a connu un début de solution durable

Par ailleurs, le pouvoir colonial ne pouvait qu'ignorer la réaction, telle que le suicide, fondé sur les codes d'honneur autochtones et qui dans son optique ne pouvait être qu'une preuve supplémentaire de la légitimité, à posteriori, des modes extrajudiciaires de punition des colonisés (2).

I. A. 2) Organisation

L'administration pénitentiaire est aujourd'hui sous la tutelle du ministère de la justice (M.J), elle assure par une direction (D.A.P) outre son secrétariat, elle a un bureau du courrier et travaille en étroite collaboration avec des associations sociales et des éducateurs spécialisés (Ass.Soc et Ed spé).

L'administration pénitentiaire compte sept services centraux que sont :

- La division des finances (D.F) qui est chargée :
 - De la préparation et de l'exécution du budget général et d'équipement.
 - De la gestion du compte spécial du trésor « opérations à caractère commercial ou industriel effectuées par l'établissement pénitentiaires »
 - De la rédaction des contrats de main d'œuvre, de l'entretien et de l'alimentation de la population carcérale.
- La division de la législation, des statistiques et de l'instruction (D.L.S.I) qui est chargée :
 - De promouvoir et d'élaborer des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'organisation de l'administration pénitentiaire,
 - De l'instruction des dossiers de grâce, de libération conditionnelle ou de permission de sortie des détenus,
 - De l'organisation des concours de recrutement des stages de recyclage et de séminaires,
 - D'assurer la documentation et l'information dans le cadre de la formation professionnelle.
- La division du contrôle et des enquêtes (D.C.E) chargée :
 - Des missions de contrôle portant sur l'organisation et le fonctionnement des établissements pénitentiaires,
 - De l'exploitation des pièces comptables des établissements pénitentiaires et des procès verbaux.
- La division du personnel(D.Pers) chargée :
 - De la gestion de l'ensemble du personnel de l'administration pénitentiaire,
 - De la planification des effectifs et des besoins du personnel,
 - De la poursuite des procédures disciplinaires.
- La division du matériel (D.Mat) chargée :
 - De la gestion des bâtiments administratifs, mobiliers et matériels,

- De l'approvisionnement des services en matériels nécessaires à leur fonctionnement,
- De la gestion du parc automobile,
- De la gestion du magasin central d'armement et de munition.

➤ Le service médico-social (S.M.S) chargé :

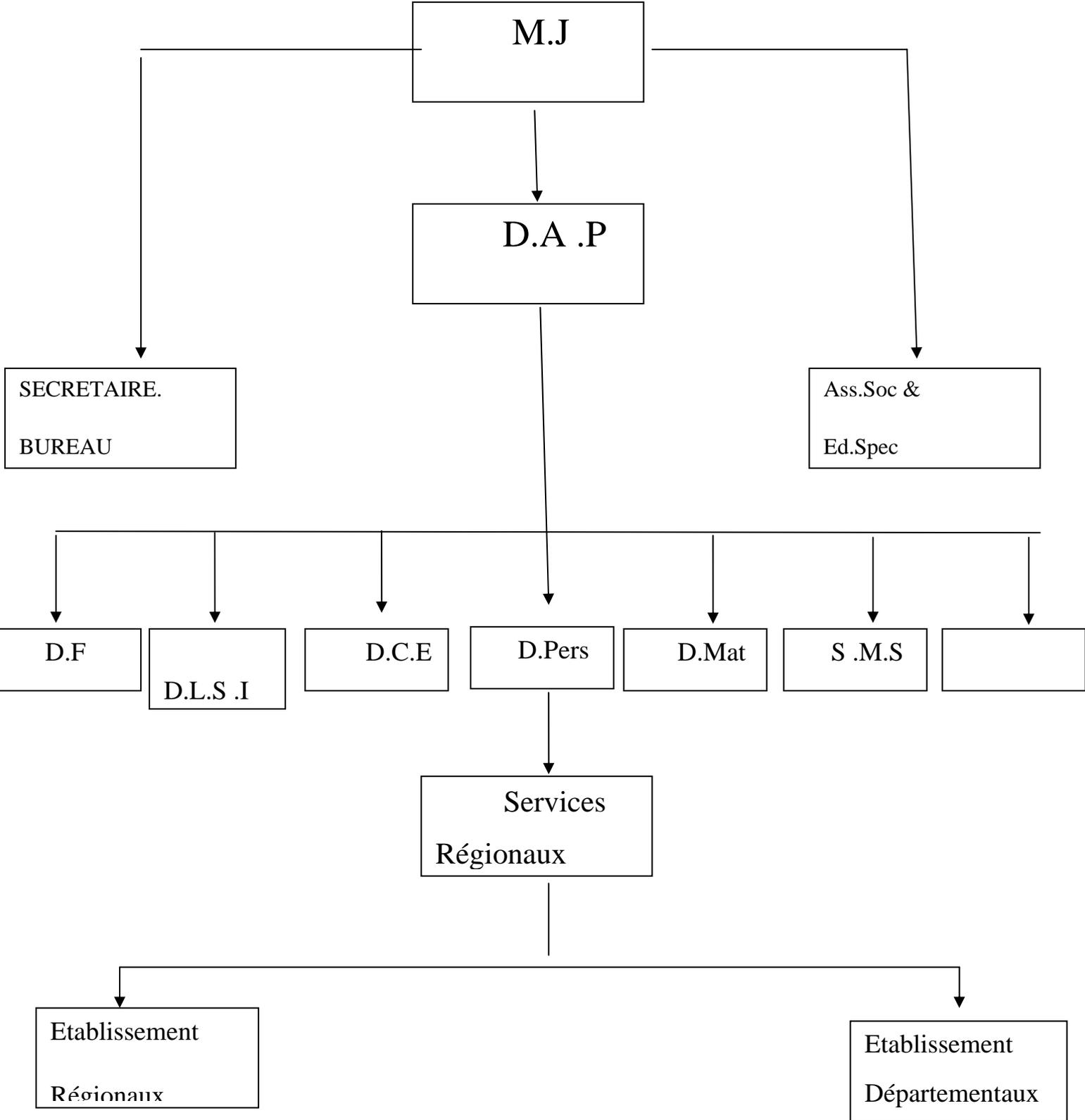
- Des consultations médicales et des soins du personnel de l'administration pénitentiaire,
- De l'hospitalisation des détenus,
- Du contrôle de l'hygiène et des médicaments,
- De la réinsertion sociale des détenus.

➤ Service des ateliers et exploitations agricoles (S.A.E.A) chargé :

- D'assurer et de contrôler le fonctionnement de tous les autres ateliers que le garage,
- De superviser le fonctionnement de tous les projets d'élevage, d'agriculture et de maraichage initiés par l'ensemble des établissements pénitentiaires (3)

Il faut noter que tous ces services centraux travaillent en collaboration entre eux pour la bonne organisation et le bon fonctionnement de l'administration pénitentiaire toute entière.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE



I. A. 3) Fonctionnement

L'administration pénitentiaire a la responsabilité d'assurer la garde des détenues et le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires et pavillons spéciaux d'hospitalisations des détenus .Elle s'occupe du personnel qui est affecté aux services centraux et aux établissements pénitentiaires.

Elle se charge de l'étude, de l'élaboration et de l'application des textes législatifs et réglementaires relatif au statut du personnel, à l'organisation et au régime des établissements pénitentiaires.

Elle connaît aussi toutes les questions qui sont en rapport avec l'application du régime de placement à l'extérieur, de la semi-liberté et de la libération conditionnelle mais aussi de l'instruction des dossiers de grâce.

L'administration pénitentiaire est un corps paramilitaire qui peut être constitué en force supplémentaire de police, et utilisé dans les taches de maintien de l'ordre public.

❖ Le directeur

Il est nommé par le ministre de la justice sur proposition du directeur de l'administration pénitentiaire sous l'autorité directe de laquelle il est placé.

L'administration de l'établissement à la tête duquel il est placé lui incombe .Il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel .A ce titre tous les agents lui sont subordonnés. Il veille à l'observation des lois et règlements, à l'exécution correcte des décisions et des mandats de justice, au maintien de l'ordre et de la discipline. Il détermine le traitement approprié applicable aux détenus. Il s'assure de la bonne garde des détenus et l'observation stricte des mesures de sécurité. Il est chargé d'assurer la nourriture et l'entretien des détenus. Le Directeur est l'administrateur des crédits et des matières. Il est nommé à ce titre par un arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances. Un arrêté provisoire peut être pris par le gouverneur de la région en attendant celui du Ministre. Il signe les contrats liant l'administration aux fournisseurs après les formalités réglementaires (par exemple appel d'offres, demande de renseignement et de prix, commande de gré à gré). Le Directeur est nommé gérant des caisses d'avance et la caisse d'intermédiaire de

recettes par décision du ministre de l'économie et des finances, il gère les pécules et sommes d'argent mises en dépôt par les détenus.

❖ **L'adjoint au Directeur**

Il est nommé par le Directeur de l'administration pénitentiaire, il est chargé :

- De veiller au contrôle strict des effectifs du personnel et de la population carcérale ainsi qu'à l'exécution correcte et immédiate des ordres reçus dans le cadre du service ;
- D'assurer quotidiennement du déroulement normal du service de gardiennage ;
- De l'organisation de la main d'œuvre pénitentiaire. il assure les fonctions de comptable des matières sur nomination du ministre de l'économie et des finances dont il est le représentant dans ce domaine. Il gère les magasins de vivres dont il doit justifier à chaque fois les entrées et les sorties .En sa qualité de comptable des matières, l'adjoint du directeur assure une responsabilité globale qui ne souffre d'aucun .Cette responsabilité implique des sanctions administratives civiles et pénales en cas de faute, nonobstant celles de la cours de discipline budgétaire. En cas d'absence du directeur, il assure l'expédition des affaires courantes

❖ **Le greffier en chef**

Nommé par le directeur de l'administration pénitentiaire, il est chargé sous le contrôle du directeur de la tenue des registres et écritures se rapportant section judiciaire .Il suit la situation pénale des détenus en liaison avec les autorités judiciaires ,il est chargé d' en rendre compte au directeur.

Il initie et instruit les dossiers de grâce et de libération conditionnelle qu'il soumet à la signature du directeur. Il fait exécuter les ordres d'extraction sur instruction du directeur. Le greffier en chef mène l'enquête sur la population carcérale, établit les certificats d'expiration de peine et les avis de libération qu'il soumet à la signature du directeur.

❖ **Le chef de cour**

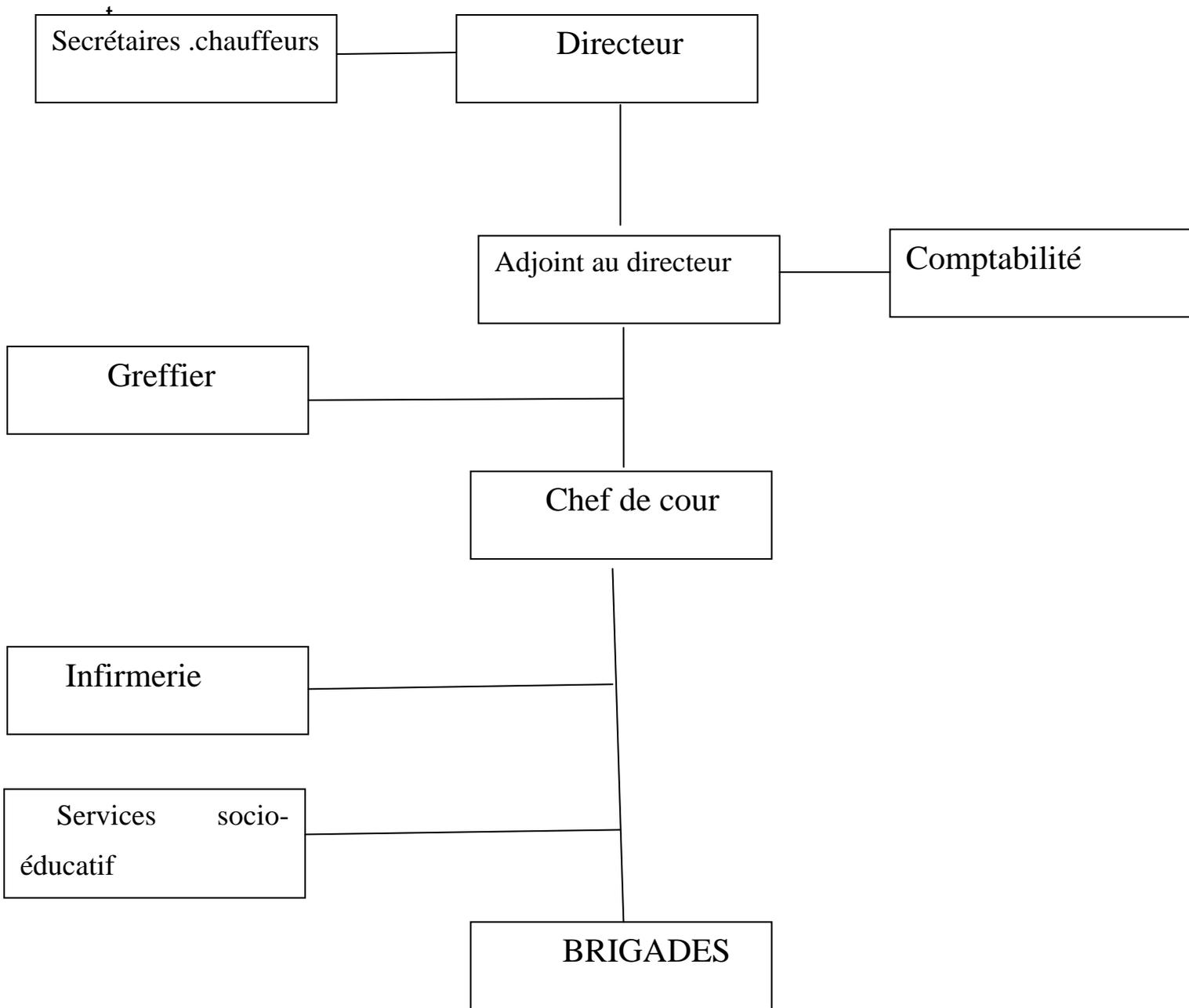
Il est chargé de la bonne exécution des ordres qui lui sont donnés, de l'hygiène et de la propreté .Il veille au respect de la discipline et de l'emploi du temps. Le chef de cour programme les différentes corvées d'entretien qu'il tient dans un registre ouvert à cet effet. Il tient le registre des punitions et récompenses, et met à jour les listes d'appel .Il enregistre les demandes d'audience des détenus, soumet les correspondances des détenus à la censure.

❖ **L'infirmier major**

Il est chargé de la consultation et du traitement des détenus .Il les conduit aux consultations externes dans les formations ou les hôpitaux .L'infirmier major assure les soins prescrits par le médecin traitant et administre les médicaments ordonnés à cet effet.

Il veille à l'hygiène et à la propreté dans les différents secteurs, dans les dortoirs et dans la cuisine .L'infirmier major, en liaison avec le service de l'hygiène programme les séances de désinfection. Il procède à la visite systématique des détenus nouvellement incarcérés. (3)

▪ ORGANIGRAMME D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE.



I. B/ CLARIFICATION DES CONCEPTS

I. B. 1/ INCARCERATION

Définition : mise en détention (encarta)

Incarcération : C'est une action d'incarcérer

Historiquement **la prison** et l'hôpital psychiatrique possèdent des racines communes. Sous l'ancien régime on incarcérait sans distinction, dans les mêmes lieux et conditions fous et criminels. Il faudra attendre la révolution et l'érection de la prison en tant que peine principale, afin d'effectuer le partage entre deux univers, celui du soin et celui du punitif.

Durant la première moitié du 19^{ème} siècle, le législateur va s'attacher à poser les règles devant régir psychiatrie et milieu carcéral. C'est dans ce contexte que l'article 64 du code pénal organise l'irresponsabilité pénale de la personne ayant commis un acte criminel ou délictueux en état de démence. Répondant à la même logique cartésienne, l'interpénétration donnée à la loi du 30 juin 1938 conduit à ce que toute détenue qui se trouve en état d'aliénation mentale même postérieure à la commission des faits ou sa condamnation, ne puisse être maintenue en prison. Elle doit être placée en hôpital psychiatrique afin d'y être soigné.

A l'état de confusion régnant sous l'ancien régime, des auteurs tels que **Michel Foucault et Jacques –Guy Petit** dans certains de leur ouvrages, se trouve substitué une distinction très claire, en apparence tout à fait hermétique, entre hôpital et prison, fou et criminel, patient et détenu.

Ainsi en Europe jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, les prisons dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, étaient considérées plus comme une mesure de sûreté et d'intimidation que comme moyen d'amendement.

Il faut savoir que la conception archaïque de la prison a évolué au fil des temps, sous l'influence des idées nouvelles plus moralistes voire plus humanistes. Dès lors la meilleure façon de lutter contre la délinquance croissante ne résidait plus dans l'emprisonnement seulement mais la nécessité de faire sortir de prison des hommes et des femmes meilleurs qu'ils ne l'étaient en y entrant autrement dit plus armés moralement. C'est dans ce contexte que Le Pape Clément 11 disait « Il ne suffit pas

d'effrayer les hommes malhonnêtes par la menace de la peine, il faut les rendre honnêtes par son régime »

I. B. 1. a) Naissance et évolution de la sanction pénale

Société, on constate qu'elle est structurée par des normes dont la violence est sanctionnée par le droit objectif. En effet en revenant à la thèse du contrat social de ROUSSEAU ,il a fallu que chaque homme qui vivait à l'état libre (liberté naturel) abandonnait cette liberté au profit de la collectivité pour créer la :liberté civile garantie par la société au moyen de la norme juridique qui est le droit objectif .De ce fait lorsque cette norme établie est violée par un des membres de la société, cet individu a une dette envers cette société et logiquement il doit être sanctionner afin de combler cette dette. Ainsi la peine est destinée à atteindre la personne, l 'individu tant dans son physique, son honneur et dans ces biens. C'est pourquoi les peines établies par le législateur comportent à la foi la peine d'emprisonnement, la privation des droits et l'amende.

En ce qui nous concerne ici c'est-à-dire la peine d'emprisonnement qui porte certes sur la personne physique du détenu mais peut avoir des méfaits physiologiques et qui comporte un certain nombre de contraintes tant dans un mode d'exécution que dans le cadre prévu à cet effet par la loi à savoir la prison qui est comme on le sait un milieu différent du cadre normal de l'individu.

Cependant il serait intéressant d'étudier la peine dans ses différentes composantes, sa fonction et son objectif puis son évolution dans l'histoire de l'homme.

I. B. 1. b) Fonction et objectif de la peine.

La peine a d'abord pour fonction le but de la vengeance car le délinquant doit répondre au dommage qu'il a causé à la société qui attend de lui une réparation. Cette vengeance à l'origine été exercée par la victime elle même, par la famille ou par le clan ; Cette vengeance archaïque devait laisser la place à une réglementation avec l'apparition de talion qui proportionnait la riposte à l'intensité de l'attaque.

En passant par d'autre loi on en arrive en fin à l'apparition de la justice étatique qu'interdisait **la justice privée**. Néanmoins cette nouvelle justice était guidée également par des idées de vengeance, d'intimidation et d'élimination du condamné

.C'est ce qui peut expliquer certaines règles du système pénal telles que la férocité et l'atrocité des peines. Ces dernières consistaient en de véritables supplices (poignet coupé, langue coupé, l'**écartèlement** ou le fouet)

En résumé la fonction première de la peine est la punition du coupable vis-à-vis de la société. La deuxième non moins importante est l'intimidation et la dissuasion à l'égard de ceux qui seraient tentés de commettre des infractions donc de les prévenir .Parfois on voit une autre fonction de la peine qui consiste à éliminer le coupable s'il devient dangereux.

Enfin comme objectif la peine vise désormais un but de correction de celui qui est soumis. La peine cherche à amender le délinquant et à le maintenir au sein de la société.

Cependant malgré cette expérience et cette évolution la prison reste toujours un milieu pas comme les autres. Ce milieu peut être générateur de plusieurs pathologies que cela soit mentale physique etc.... C'est dans ce contexte que les pouvoirs politiques rappellent souvent une philosophie qui se résume comme suit «**Répression sans cruauté inutile mais aussi sans faiblesse coupable** ».Nous pouvons dire qu'il faut non seulement punir mais aussi traiter

Le but essentiel de la peine doit être :

De restituer à la société un individu honnête, guéri de sa délinquance, en plus de permettre au délinquant de mieux mesurer l'importance de son acte et qu'il devra éviter à l'avenir.

C'est juste à cause de cette fonction qu'à la prison que le Pape Clément 11 écrivait en **1703** cette devise « Soumettre les individus malhonnêtes aux châtiments est peu de chose si on ne les rend pas honnêtes par l'éducation .Cela veut dire que la sanction ne doit pas disparaître mais aussi qu'elle ne doit pas prédominer jusqu'au point de compromettre ce qui passe au premier plan à savoir le but de la réadaptation sociale.

En définitive, la peine doit juste être une prévention spéciale en l'endroit du coupable et une prévention spéciale c'est-à-dire en l'endroit des autres citoyens .Tel devrait être l'objectif visé dans la peine.

I. B. 2/ FEMMES

Dans la vie la vie le fait de commettre une infraction, aussi grave soit –elle ne peut justifier la remise des droits de la femme. Ces droits n'étant évidemment limités à la maternité .L'incarcération doit faire l'objet de toutes les garanties en matière de respect des **droits fondamentaux**, afin de prévenir toutes les dérivées.

Une société qui respecte les droits de toutes et de tous est une société qui trouve le juste équilibre entre le rappel de la loi, le maintien de la sécurité publique, la garantie des libertés individuelles, et le respect des droits humains.

La femme est victime depuis la Genèse. Car l'homme dit « celle-ci est os de mes os et chair de ma chair. Celle ci sera appelée FEMME parce qu'elle a été prise de l'homme»

Son nom lui est donné par l'homme, être faible, destinée à être soumise à l'homme sans lequel elle n'a pas d'existence autonome. Les rôles sont donc inéluctablement répartis pour des siècles et des siècles .Voilà que l'homme définit la place et le rôle de la femme dans la société. Elle est sous la responsabilité de l'homme, la femme n'est pas considérée comme un sujet de droit, elle fait partie du patrimoine du père et par la suite devient celui du mari. Sur cette évolution de la femme et sa place dans la société s'est faite progressivement au fil des siècles .Dans notre société africaine la problématique reste à nos jours toujours aigue. De même qu'en Europe la condition des femmes en prison est très différente de celle des hommes.

Comme l'explique **Jane Evelyne Ahwhood** dans son éditorial : Prisons des femmes en Europe, une fois derrière les barreaux, les femmes ont très peu de programme de formation. Le travail qu'on leur propose est limité et débilitant. Il n'est pas pensé en fonction d'une réinsertion possible, mais tend à les maintenir dans des stéréotypes d'autrefois : le linge, la couture, le cartonnage. Quand on s'étonne de ce manque cruel de programme, le prétexte évoqué est toujours le même leur faible nombre. Pourtant que les détenus soit 200 ou 500, l'administration a le devoir de s'en occuper.

Ainsi Jane termine en disant que les femmes sont incarcérées dans des structures et soumises à des règlements conçus le plus souvent par et pour les hommes. Cela montre en partie comment les femmes sont décrites en milieu carcéral.

Dans les prisons du monde entier malgré les bruits qui courent sur la situation d'incarcération de ces femmes, notre société tourne systématiquement le dos à ces femmes de fait réduites au silence.

Les femmes sont beaucoup plus fragiles face à l'épreuve d'enfermement, de par nature mais aussi par la perte de leur pudeur et surtout, si elles ont des enfants à l'extérieur, c'est la fragilité des mères.

I. B. 3/ Sports

De tout temps le sport a intéressé plus d'un, ainsi il suscite un intérêt particulier pour certains. La révolution industrielle marquée par une forte dose de découverte scientifique et de bouillonnements intellectuels a favorisé la naissance de plusieurs disciplines qui s'intéressent essentiellement à ce phénomène qu'est le sport. Ainsi il échappe à une seule définition car chaque discipline tentera de donner sa propre définition à travers son angle d'attaque et ses intérêts.

C'est ainsi que pour **l'Encyclopédie Universalis (4)** « le sport est un objet culturel ambigu qui fait l'objet d'un processus incessant de légitimation sociale recouvrant d'importants enjeux sociaux et institutionnels et toujours investi d'une forte charge normative »

Pour **le Robert Micro (5)** le sport est une activité physique exercée dans le sens du jeu et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement méthodique ; le respect des règles.

A travers ces définitions, nous pouvons comprendre que ce concept fait l'objet d'énormes enjeux et il serait pratiqué par plusieurs raisons selon l'importance qu'on lui accorde. Une importance tantôt mesurée à travers soi, par la pratique en tant qu'activité de simple remise en forme et d'entretien de son corps, tantôt à travers ses enjeux sociaux, institutionnels, donc par la compétition.

I. B. 3. a) Sport de compétition

Le concept « compétition » qui est un des éléments constitutifs de la pratique du sport fait ressurgir la notion de dépassement dans une situation d'opposition donnée. Selon le Petit Larousse Illustré (6) « la recherche simultanée, par deux personnes ou plusieurs personnes, d'un même poste, d'un même titre, ou d'un même avantage ».

Des lors il faut savoir que dans toute compétition il ya un vainqueur et un vaincu. Ainsi la raison même de la rencontre détermine le gagnant. La détermination de chaque participant est en effet dans le désir de vaincre et de remporter le trophée. C'est ce qui est la cause de multiples enjeux qui gravitent autour des compétitions sportives qui sont soumises à un règlement précise.

I. B. 3. b) sport de loisir

Selon **Dumazedier** dans son livre : « Vers une civilisation du loisir en 1973 », le sport est défini comment suit « le but suprême de l'activité sportive est son insertion dans le loisir tout au long du cycle de vie de chaque individu quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle »

C'est donc par rapport au loisir que le sport doit être défini selon le contexte de cette étude.

La fonction du loisir correspond à un besoin de divertissement, d'occupation du temps libre

I. B. 4 / Les buts du sport

Le sport à cause de son expression considérable actuel se fixe plusieurs buts : économique, politique, social, éducatif, sanitaire, culturel... Du fait de ne pas pouvoir développer tous ces aspects du sport, nous nous intéressons à deux fonctions internes du sport à savoir la fonction hygiénique et la fonction sociale du sport.

I. B. 4. a) La fonction sociale du sport : réinsertion des détenues

Plus que toute autre activité proposée au sein du centre de détention, le sport offre aux détenues la possibilité de se défouler (**Elias et Dunning**), de se libérer du stress et des angoisses provoqués par la dureté de l'enfermement, et jouerait par conséquent un rôle de décontraction des participants. Des détenues disent à plusieurs reprises qu'elles ressentent le bien être à la fin des séances sportives. Ce bien être éprouvé après la pratique sportive favorise incontestablement l'accès à certaines formes de plaisirs, de laisser aller, qui participent sans doute à l'euphémisation de la violence en milieu carcéral.

I. B. 4. b) La fonction hygiénique du sport

Il faut savoir que la pratique équilibrée d'un sport telle qu'elle soit aide à maintenir une bonne sante physique et mentale. A l'inverse mais dans un sens, l'absence total d'exercice physique, et celui dans l'autre sens surmenage sportif, sont mauvais et nuisibles pour la sante. (Internet, Google / sport et sante)

La pratique d'un sport fait travailler le système cardio-respiratoire de différents muscles. Elle permet de bruler des calories et donc de prévenir l'obésité. (Prévention de l'obésité).Elle incite à avoir une alimentation correcte (alimentation du sportif). Elle facilite l'évacuation de la tension nerveuse accumulée dans la journée (stress).Elle permet la découverte du corps et de ses limites. Elle facilite l'acquisition du sens de l'équilibre, soit dans des situations prévues (exercice de gymnastique), soit dans des situations imprévues (jeu de ballon, sport de combat). Le sport permet aussi aux pratiquants de construire une méthodologie du travail, réutilisable pour d'autres disciplines. Il est recommandé de pratiquer un sport d'intensité moyenne, ou simplement d'exercer une activité physique pendant un temps allant de 50mn a 1H30. Si l'on veut avoir un effet sur le maintien ou l'abaissement de son poids au moins trois fois par semaine. (Propos recueillis lors d'une émission de santé). La marche est l'activité la plus pratiquée par un très grand nombre d'adultes et de personnes âgées.

I. B. 4. c) sport santé, obésité, surpoids et maladies chroniques secondaires non transmissibles

Concernant les origines de l'obésité, une réponse peut sembler parfois évidente : un excès de nourriture. En effet, il est fréquent que les personnes obèses mangent trop mais ce n'est pas toujours le cas, certaines d'entre elles mangent relativement peu. Inversement, l'on voit des personnes maigres qui intègrent quotidiennement des rations caloriques très élevées.

Au delà des comportements alimentaires, d'autres éléments tels que le stress, le manque de sommeil, la consommation d'antidépresseurs ou un mode de vie nomade favorise l'obésité.

De façon générale le dérèglement des glandes thyroïdiennes implique la production d'une hormone, dont l'influence sur notre système corporel de stockage de liquide, entraîne un surpoids.

Outre les problèmes esthétiques et le regard des autres, l'obésité a de graves conséquences sur la santé d'un individu, et plus cette obésité sera importante plus les problèmes seront sérieux (ex : hypertension artérielle) qui arrive aux personnes de 25 à 35 ans avec toutes ses conséquences vasculaires sur le cerveau, le cœur et les reins.

L'insuffisance veineuse avec son cortège de jambes lourdes, de varices et d'ulcères est plus fréquente chez l'obèse en raison de la mauvaise qualité des tissus et de manque d'activités physiques et tant d'autres conséquences.

En résumé, notons au passage que la pratique du sport offre également la possibilité aux détenues de prendre une douche à la fin de la pratique. Ce qui participerait aussi à une détente physique et psychologique.

Aujourd'hui, la prison et le sport ont pour mission fondamentale la réinsertion des condamnés ; par ailleurs le sport en milieu carcéral est en mesure de permettre aux détenues le relâchement agréable des émotions et des sentiments selon Elias et Dunning, ces formes de libération sont nécessaires à la maîtrise du déploiement ou du spectacle de la violence. En effet, selon eux contenir des sentiments violents, contrôler constamment ces affects et ses émotions ne peuvent qu'engendrer des tensions.

Le sport est à la fois objet et moyen d'éducation à la préservation de la santé et à l'insertion sociale des détenues.

En bref, le sport est un bon facteur de récupération de l'homme et peut aider à la réinsertion sociale des détenues après la peine purgée. Il faut croire aux vertus moralisatrices du sport comme le fait en 1838, M Demetz, fondateur et directeur de la colonie de Mettray. (11)

I. B. 4. d) L'Indice de Masse Corporel

Comment savoir si on est trop gros ou trop maigre ? Il existe une mesure de la proportion de masse grasse dans le corps : c'est l'indice de masse corporel (IMC).

Cette mesure tient compte à la fois du poids et de la taille. Il ne s'agit pas d'un critère esthétique mais **médical**.

L'IMC est égal au poids (kilos) divisé par la taille (en mètre) au carré. Sur le plan de la santé, le poids est idéal quand l'IMC est compris entre 19 et 25. des chiffres en dehors de cette fourchette correspondent à **un risque pour la santé** : la maigreur en dessous de 19, le surpoids entre 25 et 30 et l'obésité au-dessus de 30. (7)

I. C/ CADRE THEORIQUE :

Afin de comprendre les résultats obtenus, nous nous sommes appuyés sur certaines théories relatives au comportement de la personne, à savoir l'autodétermination, la motivation, la perception entre autres.

I. C. 1/ Théorie de l'accomplissement et de l'autodétermination.

La femme incarcérée est en conflit avec la monotonie de sa vie de tous les jours car des sentiments comme, la culpabilité, le repli sur soi même l'animent. De ce fait, le milieu est organisé et bien structuré afin de ne pas atteindre la femme moralement et affectivement mais aussi dans sa santé globale.

Un individu incarcéré mène une autre vie, l'environnement carcéral modifie le comportement de la femme car c'est le milieu qui détermine l'individu. Une fois en prison la personne naturellement cherchera à retrouver les comportements qu'elle avait.

Grâce au sport, la personne en situation d'enfermement lutte contre la sédentarité imposée par la prison. Elle apprend ou réapprend à parler avec son corps, retrouve et entretient une certaine autonomie, s'ouvre aux autres, éprouve des joies simples mais intenses devient plus résistant et plus entreprenant dans sa nouvelle vie. Et peut ressentir ainsi un sentiment d'accomplissement.

L'autodétermination peut s'expliquer par le fait que les êtres humains éprouvent naturellement un sentiment de vouloir évoluer, se développer dans n'importe quel domaine de la vie de tous les jours. Chaque individu possède un ensemble de besoins psychologique, physique, moral etc. Comme l'explique **Deci et Ryan en**

1985 l'autodétermination est composée d'une échelle de différents niveaux d'engagement dans l'action. (8).

L'individu quand il est autodéterminé, a confiance en lui-même, il s'estime en plus tout ce qu'il fait c'est parce qu'il veut réellement le faire.

I. C. 2/ Théorie de la motivation.

Les formes de motivations des individus se distinguent selon le degré d'autodétermination.

I. C. 2. a) La motivation intrinsèque.

Intrinsèque veut dire : qui est intérieur à quelque chose.

La motivation intrinsèque d'un individu dans n'importe quelle tâche est importante d'autant plus que si la personne arrive à se motiver sans l'influence de rien ni d'autre chose, son implication dans l'activité peut durer dans le temps. C'est dans ce contexte que **Csikszentmihalyi (1975 – 1990)** dit : un cas de motivation intrinsèque particulièrement extrême correspond à ce qu'il dénomme le *flow*. Le flow qui traduit un état d'absorption et d'implication totale dans une tâche, à tel point que le contrôle de ses actes échappe à la conscience de l'individu.

I. C. 2. b) La motivation extrinsèque.

Dans certaines situations il peut arriver que la motivation de l'individu vienne d'autres parts.

La femme en milieu carcéral a besoin non seulement de la motivation intrinsèque mais aussi de la motivation d'ordre externe. Dechy (1985) dira qu'une motivation extrinsèque présente, dans la plupart des cas, l'inconvénient de détourner la motivation du sujet pour réaliser une tâche au profit d'un but à atteindre plus saillant.

C'est pourquoi quand les individus sont extrinsèquement motivés, ils peuvent s'engager dans une activité pour satisfaire un objectif qui est outre que l'activité elle-même.

La femme en milieu carcéral a besoin de la motivation aussi bien intrinsèque, qu'extrinsèque car c'est dans la synergie de ces deux motivations que la détenue peut avoir une bonne condition de vie.

I. C. 2. c) L'amotivation.

En milieu carcéral il peut arriver que la femme perd l'envie de faire une quelconque activité surtout si ce n'est pas obligatoire. On peut comprendre que la femme détenue n'est pas souvent motivée car un sentiment de passivité, de réflexion l'anime tout le temps. Cette notion peut tout simplement se traduire par une absence de motivation. *Rolland.V* ajoute à cela que la personne en situation d'amotivation peut sombrer dans un état de résignation acquise. (9)

Ces trois concepts permettent de comprendre que les comportements qui se manifestent librement avec plaisir et qui amènent un sentiment de compétence et d'autodétermination persistent alors que les comportements qui reposent sur des mobiles externes risquent d'être délaissés. Partant de là on peut dire que si la femme détenue parvient à adopter des comportements par rapport au sport carcéral qu'elle manifeste librement sans motivation externe ceci peut persister durant tout son séjour en prison et même après sa libération et servira pour sa réinsertion sociale. Par contre si elle fait le sport à cause d'une motivation externe elle peut ne pas le faire régulièrement encore moins une fois libre à nouveau.

I. C. 3/ théorie de la perception

La vie en milieu carcéral est différente de la vie réelle. La prison est rythmée par plusieurs phénomènes et toutes les femmes détenues ne le perçoivent pas de la même façon.

La perception est une activité, processus par lequel une personne acquiert de l'information de son environnement. Elle est « un rapport du moi à l'objet qui a ses propres caractéristiques, mais que je perçois avec ma subjectivité. C'est pour cela que toute perception est une intersection qui implique la personnalité toute entière ».

Les femmes détenues sont différentes sur tous les aspects que ce soit l'âge, l'éducation, de ce fait elles ne perçoivent pas les choses et les activités du milieu carcéral de la même façon. Sur ce **Tabane, S.** nous dit que c'est la reconnaissance des objets résultant d'un contact direct entre le sens et l'environnement.

I. D / SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LA QUESTION

Depuis l'étude faite par Mr Samba Keita en 1997, il n'y a pas eu à notre connaissance d'autres études sur le milieu carcéral. Et ceci fait partie d'une de nos motivations.

Dans son étude Mr Keita s'intéressait aux A .P. S en milieu carcéral au Sénégal analyses et perspectives de développement

En parcourant son travail, on se rend compte que les causes qui empêchaient le développement des activités physiques et sportives étaient en quelque sorte :

- le manque d'infrastructures
- le manque d'espaces dans les établissements pénitentiaires du Sénégal.
- l'absence de moniteurs.

CHAPITRE II: Méthodologie

Méthodologie

Notre démarche méthodologique sera axée sur cinq (05) points à savoir :

- Le cadre de l'enquête,
- L'instrument de recherche et population enquêtée,
- La collecte des données,
- Le traitement des données,
- les limites de notre étude.

II. 1 Le Cadre de l'enquête

Notre étude a été réalisée au niveau de la Maison d'Arrêt pour Femmes (M.A.F) après avoir obtenu l'autorisation de la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP) afin de pouvoir accéder à l'établissement et procéder à notre enquête.

II. 2 L'Instrument de recherche et population enquêtée

La nature de notre recherche, tout comme les personnes ressources qu'elle cible, nous ont amenés à privilégier les questions mixtes (ouvertes et fermées) et l'entretien. A cette fin, nous avons conçu des questionnaires adaptés au profil de notre population enquêtée.

❖ Le premier questionnaire :

Destiné aux détenues, ce questionnaire devait nous permettre de voir dans une certaine mesure, les raisons de motivation des femmes incarcérées face à leur pratique du sport. Ce questionnaire est divisé en plusieurs parties :

- La première partie permet d'avoir des renseignements sur le profil de ces femmes détenues.

Par profil on entend plusieurs composantes :

- Le profil général dont les aspects :
 - Socio – démographique : Age, Situation matrimoniale avec ou sans enfant.
 - Socio – économique : Profession.
 - Socio – culturel : Niveau d'étude.
- Le profil sportif :

Celui-ci renseigne sur la pratique préalable ou non d'un sport ou d'une activité physique annexe.

- La deuxième partie concerne :
 - La motivation
 - Les besoins
 - Les intérêts
- La dernière partie devra permettre de répondre aux questions qui renseignent sur :
 - Les difficultés que les détenues rencontrent dans la pratique du sport en prison.
 - La vie de ces femmes en prison.

❖ **Le second questionnaire :**

S'adressait à une autre population à savoir les femmes de l'administration de la Maison d'Arrêt pour Femmes. Outre leur niveau de compréhension du sport, nous cherchions à savoir comment elles perçoivent ces femmes détenues par rapport à leur pratique du sport en milieu carcéral.

Ces membres de l'administration de l'établissement encouragent-ils ou non la pratique du sport en prison et enfin de montrer les contraintes qui selon eux empêchent ces femmes détenues de s'adonner régulièrement et convenablement au sport.

Le choix de cette population supplémentaire nous permettra de faire la relation entre ces femmes et les détenues. Car la latitude et la perception du personnel dans la pratique du sport sont importantes, afin que le personnel puisse plaider en faveur de leurs sœurs incarcérées au niveau de leur supérieur hiérarchique.

❖ **L'entretien avec le greffier de la Maison d'Arrêt pour Femmes :**

L'entretien nous a permis de recueillir des informations sur :

L'effectif total des détenus, le temps minimum d'incarcération et maximum qui peut varier de six (06) mois à cinq (05) ans d'attente de ces femmes.

On a eu aussi des réponses sur les informations existantes, le fonctionnement de la Maison d'Arrêt pour Femmes, etc.

Vu que nous n'avions pas l'autorisation de rencontrer les détenues et vu les limites des questionnaires. Nous avons jugé nécessaire d'associer à l'entretien, le greffier et l'assistante sociale. Ces derniers nous ont permis de compléter ou confirmer les informations recueillies à partir des questionnaires.

Notre population d'enquête est exclusivement féminine et le choix de cette catégorie s'explique par le fait que dans notre pays actuellement on parle beaucoup des femmes par exemple avec la loi sur la parité votée cette année (2010) et peut cette frange de la population du Sénégal (Les femmes incarcérées).

Au total notre population d'étude s'élève à cent quatorze (114) personnes dont soixante dix sept (77) détenues et trente sept (37) membres de l'administration de cet établissement de la Maison d'Arrêt pour Femmes.

Nous avons choisi de donner un questionnaire à chaque détenues mais il se trouve que le nombre sur place était de soixante dix sept (77) détenues (**la date à mettre**). Il faut noter que selon les renseignements de la directrice de la Maison d'Arrêt pour Femmes le maximum de la capacité d'accueil est de cent (100) détenues et l'effectif total du personnel administratif est de cinquante (50) personnes dont (3) hommes.

II. 3 La Collecte des données

Comme instrument de collecte des données, nous avons utilisé l'entretien avec le greffier et l'assistante sociale de la Maison d'Arrêt pour Femmes de Camp - Pénale.

Et ensuite, les questionnaires mixtes (cf. annexe).

La directrice de la Maison d'Arrêt pour Femmes nous à orienté vers différentes sources vu qu'elle ne pouvait divulguer certaines informations ou répondre à nos questions sans l'autorisation d'accès dans son établissement donnée par son supérieur hiérarchique.

C'est par la suite que nous nous sommes rendus à la direction générale de l'administration pénitentiaire afin de voir le chef du D.L.S.I qui nous a prêté oreille attentive et nous a aidé à obtenir l'autorisation.

En plus des données recueillies par le biais du questionnaire mixte, nous avons cherché à nous procurer certains renseignements il s'agit :

- ✓ Au niveau de la direction de l'administration pénitentiaire, des organigrammes de fonctionnement de l'administration pénitentiaire.
- ✓ Au niveau de la **Maison d'Arrêt pour Femmes** de LIBRTE 6, des explications sur le mode de fonctionnement de la maison d'arrêt. Et avoir des renseignements sur l'état des lieux, des infrastructures, des équipements et du matériel de sport de la Maison d'Arrêt pour Femmes de Camp – Pénale.
- ✓ Au niveau du siège de la rencontre africaine des droits de l'homme (RADDHO) pour vérifier certaines données statistiques.

II. 4 Le Traitement des données

Pour le dépouillement, nous avons adopté la méthode du pendu, une technique de décompte qui consiste à prendre les mêmes réponses par effectif de cinq (05) dont la somme va donner l'effectif total.

Pour le traitement des questions fermées, nous avons combiné les questions semblables donc l'ordre des tableaux n'est pas forcément l'ordre des questions. Quant aux questions ouvertes, nous avons envisagé l'élaboration de leurs tableaux suivant les réponses qui sont identiques.

Ainsi, pour chaque tableau, les effectifs partiels, les pourcentages et les totaux sont calculés et représentés.

II. 5 L'Analyse documentaire

Nous avons entrepris une recherche bibliographique à base d'ouvrages d'auteurs portant sur les femmes et les activités physiques et leurs bienfaits. Puis des mémoires de maîtrise en (STAPS) qui ont été traités à Institut Nationale Supérieure de l'Education Populaire et Sportive (INSEPS) en rapport avec notre étude, et d'autres documents (Charte des sports au Sénégal, document de l'O.M.S). Mais aussi l'Internet nous a été d'un grand apport.

La lecture de ses différentes sources nous a permis d'avoir des références pouvant permettre d'approfondir nos connaissances, de clarifier ou de justifier certaines idées.

Pour une large information, nous renvoyons notre lecture à la documentation suivant notre bibliographie.

Les limites de notre étude.

Il faut noter le fait que la prison est un milieu sensible et pas comme les autres. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés à réunir des informations dont nous avons besoin pour notre travail. En plus les membres de l'établissement de la Maison d'Arrêt pour Femmes ont pris du temps pour comprendre l'objectif de notre enquête. L'adjointe au début avait refusé de donner les questionnaires à toutes les détenues. En plus du fait que tous les questionnaires n'ont pas été distribués en même temps, ce qui a retardé notre travail. Mais finalement avec beaucoup d'explications et de tact, elle a fini par comprendre et nous a apporté sa collaboration. Pour compléter certaines informations nous avons aussi rencontré l'assistante sociale de la M.A.F

CHAPITRE III

PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS

III. A – CHEZ LES FEMMES INCARCEREES

➤ Les grands thèmes de l'enquête adressée aux détenues.

I / Le profil des femmes détenues de la M.A.F de camp pénal. (Tableau 1, 2, 3,4)

II/Comment ces femmes font du sport ? Est-ce qu'elles ont un passé de pratique physique. (Tableau 5 à 12)

III/Selon ces femmes le sport est-il important et pourquoi ? (Tableau 13,14)

IV/Comment ces femmes gèrent-elles leur temps libre. (Tableau 15)

V/Une idée sur l'état de santé des femmes détenues, et l'impression que ces femmes ont de leur corps depuis leur incarcération. (Tableau 16,17)

VI/ Les conditions de vie de ces femmes détenues. (Question 5)

VII/La prison a-t-elle changé la vie de ces femmes et comment ? (Tableau 18)

VIII/Ces femmes veulent –elles faire du sport et pourquoi ?

Quelle place occupe le sport dans la vie quotidienne de ces femmes. (Tableau 19, à 22)

I/ LE PROFIL DES FEMMES DETENUES DE LA MAF DE CAMP PENAL.

TABLEAU I : Répartition des femmes détenues suivant les tranches d'âges. (En effectifs et en pourcentages)

Age (ans)	Effectif partiel	Pourcentage
-de 20	4	5,19
20 à 29	41	53,23
30 à 39	18	23,38
40 à 49	10	12,99
50 à 59	4	5,19
TOTAL	77	100

COMMENTAIRE :

Les femmes ont en majorité un âge compris entre moins de 20 et 59 ans .Avec une plus forte représentation des fourchettes [20 à 29 ans] et [30 à 40 ans] avec respectivement un pourcentage de 53 ,23% et 23, 38%.

Le premier constat qui se dégage montre que sur 77 Femmes détenues interrogées 4 ont moins de 20ans et 10 se situe entre (40 49 ans) et la dernière fourchette à savoir (50 60 ans) est représentée par seulement 4 détenues. Ainsi, le calcul nous a permis de situer la moyenne d'âge des femmes détenues à environ 31 ans. Partant de cette moyenne d'âge, la conclusion qu'on peut tirer est que cette population féminine que l'on retrouve en milieu carcéral est dans sa majorité constituée de femmes adultes.

Tableau II : Répartition des femmes détenues en fonction de la situation matrimoniale(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	pourcentage
Mariée avec enfants	27	35,06
Mariée sans enfants	6	7 ,79
Célibataire avec enfants	24	31 ,17
Célibataire sans enfants	20	25,97
TOTAL	77	100

COMMENTAIRE :

D'après les résultats présentés dans ce tableau ci-dessus, les femmes sont en majorité constituées de célibataires avec 57,14 % divisé en deux parties avec 31,17% qui ont des enfants et 25,97% qui n'ont pas d'enfant .Et puis 42,85 % de ces femmes sont mariées dont 35,06 ont des enfants et 7,79 n'ont pas d'enfants.

Tableau III : Répartition des détenues en fonction de la profession. (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Ménagère : bonne	commerçante	Elève	Coiffeuse	hôtelière	Agent comptable	NR	TOTAL
Effectif partiel	27	20	3	8	5	4	10	77
Pourcentage	35,06	25,97	3,89	10,39	6,49	5,19	12,99	100

COMMENTAIRE :

D'après ce tableau, la majeure partie des femmes sont des ménagères avec un effectif de 27 personnes pour un pourcentage de 35,06%. Suivi des commerçantes avec un pourcentage de 25,97%, à cela s'ajoutent les coiffeuses et les hôtelières avec des pourcentages respectifs de 10,39% et 6,49%. Et en fin on note la présence des agents comptables et des élèves qui sont représentés par les pourcentages suivants 5,19% et 3,89%. On note aussi un certain nombre de femmes qui n'ont pas donné leur fonction.

Tableau IV : Répartition des détenues selon leur niveau d'étude (en effectifs et en pourcentages)

Niveau	primaire	moyen	secondaire	supérieur	Analphabète	TOTAL
Effectif partiel	17	18	1	4	37	77
Pourcentage	22,08	23,4	1,3	5,2	48,05	100

COMMENTAIRE :

On peut se permettre de dire que tous les niveaux d'études sont ici représentés. Cependant, le niveau primaire est bien représenté avec un pourcentage de 22,08 %, de même que les femmes avec un niveau d'étude moyen avec un pourcentage légèrement supérieur de 23,4%.

En plus le niveau secondaire et le niveau supérieur sont faiblement représentés avec respectivement les pourcentages de 1,3% et 5,2%.

Il faut noter la forte représentation des analphabètes avec un pourcentage de 48,05%.

La plupart de ces femmes du milieu carcéral de la MAF de camp pénal sont âgées entre 20 et 50 ans et la moyenne d'âge de ces 77 femmes détenues est de 31ans. Ce qui veut dire que cette population est faite plus ou moins de femmes adultes. Et dans cette même population, on retrouve des femmes mariées et des célibataires. Mais ces dernières sont plus nombreuses avec un pourcentage de 57,14 %.

Le niveau socio économique de ces femmes est très varié avec plusieurs types d'emploi comme par exemple, commerçante, élève, coiffeuse. Les ménagères

sont plus nombreuses avec un pourcentage de 35,06%.Ce qui veut dire que la plupart de ces femmes n'avaient pas de travail fixe avec un revenu fixe d'autant plus que l'autre partie plus représentative est faite de commerçante soit 25,97%.

En dehors du niveau socio-économique de ces femmes il y'a aussi le niveau socioculturel qui est représenté et d'après les résultats de l'enquête 48,05% de ces femmes sont analphabètes et le niveau d'étude le plus représenté est le niveau moyen avec un pourcentage de 23,4%.

II/ PRATIQUE ACTUELLE ET ANTERIEURE DU SPORT

Tableau V : Répartition des détenues selon qu'elles font du sport actuellement ou non(en effectif et en pourcentages)

Réponse	OUI	NON	TOTAL
Effectif partiel	31	46	77
Pourcentage	40,26	59,74	100

COMMENTAIRE :

La tendance générale montre que les femmes détenues qui ne font pas d'activité physique, ont une représentation plus forte avec 59,74% que celle des détenues qui font actuellement de l'activité physique avec un pourcentage de 40,26%

Tableau VI : Répartition des pratiquantes suivant le nombre d'heures de pratique. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	30mn	1h	2h	NR	TOTAL
Effectif relatif	1	7	8	15	31
pourcentage	3,22	22,58	25,80	48,39	100

COMMENTAIRE :

Suivant les résultats donnés par ce tableau montre que le temps de pratique du sport en milieu carcéral va de 30mn à 2h de temps avec respectivement des pourcentages de 3,22% pour 30mn ; 22,58% pour 1h30 et 25,80 % pour 2h. On remarque aussi que 15 femmes détenues n'ont pas répondu à cette question et elles sont représentées par un pourcentage de 48,39%.

Tableau VII : Répartition des pratiquantes suivant le nombre de jours par semaine.
(En effectifs et en pourcentages)

Réponse	1	2	3	5	NR	total
Effectif partiel	2	5	8	12	4	31
Pourcentage	6,45	16,12	25,80	38,71	12,90	100

COMMENTAIRE :

Au premier regard de ce tableau, on note que la fréquence de pratique est de 5 jours par semaine.

La valeur 5 de la variable constitue le mode de cette statistique (parce qu'étant la valeur à laquelle correspond l'effectif le plus souvent élevé) avec 38,90% des réponses.

C'est ensuite la fréquence 3 et 2 jours par semaine avec respectivement 25,80% et 16,12%. Cependant les femmes qui font du sport qu'une seule fois dans la semaine sont presque inexistantes avec seulement 2 personnes soit un pourcentage de 6,45%. Enfin 4 personnes représentées par un pourcentage de 12,90% n'ont pas répondu.

Tableau VIII : Répartition des pratiquantes selon la personne qui organise les activités physiques à la M.A.F (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Moi même	Chef de cour	NR	TOTAL
Effectif partiel	10	12	9	31
pourcentage	32,26	38,71	29,03	100

COMMENTAIRE :

D'après les résultats fournis par ce tableau sur les 31 pratiquantes 12 ont répondu que c'est le chef de cour qui se charge des APS en milieu carcéral et sont représentés par un pourcentage de 38,71%. 10 d'entre elles avec un pourcentage de 32,26% on dit qu'elles s'occupent de les faire elle mêmes. Il faut cependant prendre en compte les 9 pratiquantes qui ne se situent ni dans l'une ni dans l'autre avec un pourcentage de 29,03%.

Tableau IX : Répartition des pratiquantes selon le genre d'APS qu'elles font. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	pourcentage
basket	23	74,19
Gymnastique d'entretien	8	25,80
TOTAL	31	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau en dehors des APS comme le basket avec une majorité écrasante de 74,19% et la gymnastique d'entretien avec seulement 25,19% ces femmes ne font pas d'autres activités sportives.

Tableau X : Répartition des non pratiquantes selon les raisons qui font qu'elles ne pratiquent pas actuellement le sport(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Enfermement	rien	N'aime pas	N'a pas l'habitude	A cause de l'âge	Maladie	Total
Effectif partiel	23	17	2	2	1	1	46
Pourcentage	50	36,95	4,35	4,35	2,17	2,17	100

COMMENTAIRE :

D'après les résultats donnés par ce tableau, les raisons qui poussent ces femmes à ne pas pratiquer du sport sont multiples. Mais l'enfermement en est la cause principale avec un pourcentage de 50%.Et celles qui ont répondu par « rien » sont représentées par un pourcentage de 36,95%.A cela s'ajoutent celles qui donnent les raisons suivantes à savoir qu'elles n'aiment pas le sport et celles qui disent qu'elles n'ont pas l'habitude d'en faire, représentées par des pourcentages égaux ; 4,35%. Parmi ces femmes qui ne font pas du sport actuellement, il y a seulement une qui évoque la raison de l'âge et une autre qui donne la raison d'une maladie avec le même pourcentage 2,17%.

Tableau XI : Répartition des femmes suivant une pratique antérieure ou non du sport (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	OUI	NON	TOTAL
Effectif partiel	55	22	77
pourcentage	71,43	28,57	100

COMMENTARE :

Ce tableau montre que la majeure partie des femmes faisaient du sport avant leur incarcération avec un pourcentage de 71,43%. Et sur les 77 détenues seulement 22 ne faisaient pas de sport avec un faible pourcentage de 28,57%.

Tableau XII : Répartition des détenues selon le lieu antérieur de pratique du sport (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Terrain	Salle de sport	Plage	Dans les rues de Dakar	TOTAL
Effectif partiel	24	20	7	4	77
pourcentage	43,63	34,36	12,72	7,27	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau on remarque que toutes les femmes faisaient du sport dans des espaces non couvertes à l'exception de 20 d'entre elles, (34 ,36%) qui pratiquaient dans des salles de sport .Il y'a par contre une majorité qui faisait du sport dans des espaces vagues: dans les terrains (43,63%) suivi de la plage (12,72 %)et en plein air (7,27%).

En considérant l'observation des résultats on peut dire qu'en milieu carcéral, la pratique actuelle du sport n'est pas très représentée car la majorité de ces femmes ne font pas du sport soit (59.74%). Par contre il y'a une bonne partie qui en fait soit (40.25%) avec un temps de pratique qui varie entre 30mn et 2h pour une fréquence de 1 a 5 fois dans la semaine. Celles qui pratiquent l'activité physique 5 fois par semaine sont plus nombreuses (35.71%) suivies de celles qui en font 3 fois par semaine (25.80%).

Les résultats de l'enquête montrent que c'est le chef de cour qui s'occupe principalement de l'organisation de l'activité sportive (38.71% de l'ensemble des réponses données par les pratiquantes). Par ailleurs (32.26%) des sportives prétendent qu'elles s'occupent elles mêmes de l'organisation sportive. Il faut aussi noter qu'une infime partie de la population des pratiquantes n'ayant pas répondu à la question déclarent qu'elles ne savent pas réellement qui s'occupe du sport.

A la maison d'arrêt pour les femmes de liberté 6 , l'existence d'un terrain de basket influence sur le type de pratique car les femmes font presque toutes du basket avec un pourcentage écrasant de 74.19%. Il y a aussi 25.80% des pratiquantes qui disent faire de la gymnastique d'entretien (abdominaux, flexion, dorsaux, un peu de course dans le terrain de basket). Et par rapport à l'autre population d'un effectif de 46 femmes qui ne font pas du sport pour l'instant, il y a plusieurs explications à cette passivité.

La raison qu'elles évoquent est le fait qu'elles soient incarcérées ; leur passivité peut s'expliquer par leur manque de motivation parce qu'elles disent que rien ne leur empêche de faire du sport.

Enfin par rapport à une pratique antérieure du sport, les femmes détenues disent qu'elles faisaient du sport avant la prison 71.49%. Seules 28.57% ne faisaient pas du sport avant leur incarcération. Ces femmes avant leur emprisonnement faisaient du sport dans des espaces libres comme la plage. Parmi ces sportives seule 34.36% d'entre elles faisaient du sport en salle. Tout le reste pratiquait en plein air. Le taux de femmes qui faisaient du sport avant leur incarcération (71.43%) est supérieur à celui des femmes qui en font actuellement (40, 26%) sur une population de 77 femmes détenues.

III /L'IMPORTANCE DES ACTIVITES PHYSIQUES SELON CES FEMMES ET LES JUSTIFICATIONS.

Tableau XIII : Répartition des détenues selon que le sport soit important ou non selon eux(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Oui	Total
Effectif partiel	77	77
Pourcentage	100	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau toutes les détenues ont répondu que le sport est important avec un pourcentage de 100%

Tableau XIV : Répartition des détenues selon la justification qu'elles donnent de l'importance du sport(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Santé	Stress	bon	Rajeuni	TOTAL
Effectif partiel	22	46	3	6	77
Pourcentage	28,57	59,74	3,90	7,79	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, les résultats montrent que la majorité des détenues disent que le sport permet de lutter contre le stress avec un pourcentage de 59,74%.suivi par le fait que le sport permet d'être en bonne santé pour un pourcentage de 28,57%. En plus quelques unes d'entre elles disent que le sport fait rajeunir avec un pourcentage de 7,79.Et en fin 3,90% pense tout simplement que c'est bon.

Les résultats nous ont permis de voir que toutes les femmes dans l'unanimité ont affirmé que le sport est important et donnent plusieurs raisons de l'importance qu'a le sport.

En premier lieu la majeure partie des femmes on dit que le sport permet de lutter contre le stress avec 59,74% des réponses. A cela s'ajoutent celles qui pensent qu'il permet d'être en bonne santé avec 28,57% réponses. Il y a aussi celles qui pensent que le sport permet de se rajeunir ou simplement que c'est bon.

IV/ COMMENT CES FEMMES DETENUES S'OCCUPENT EN DEHORS DE LEURS CELLULES.

Tableau XV : Répartition des femmes selon les genres d'activités qu'elles font pendant les moments de liberté. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	sport	couture	coiffure	lecture	NR	TOTAL
Effectif partiel	9	33	20	5	10	77
pourcentage	11,69	42,86	25,97	6,49	12,99	100

COMMENTAIRE :

Ce tableau nous permet de voir que ces femmes pendant les moments où elles ne sont pas en cellule se livrent à d'autres activités comme la couture avec un pourcentage important de 42,86%, à cela s'ajoutent celles qui font de la coiffure représentées par 25,97%. Seulement 11,69% font du sport pendant leur temps libre. Enfin 12,99% d'entre elles ont préféré ne pas parler.

Ces femmes détenues ne restent pas 24h/24 dans leurs cellules ; donc cette partie nous a permis de comprendre et de savoir ce que font ces femmes en dehors de leurs cellules.

L'enquête nous montre que la plupart de ces femmes si on peut se permettre de parler de majorité s'investissent dans les activités lucratives comme la couture avec un pourcentage de 42,86% et la coiffure pour un pourcentage de 25,97% au détriment du sport avec seulement un faible pourcentage de femmes qui s'y adonne (11,69%).

V/ ETUDE SUR L'ETAT DE SANTE DE CES FEMMES

Tableau XVI : Répartition des détenues suivant qu'elles souffrent ou non d'une maladie (effectifs et pourcentages).

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Tension (hypo ou hyper)	12	15,58
Diabète	5	6,49
Mal de dos	16	20,78
Drépanocytose	1	1,30
Ulcère	5	6,49
Anémie	5	6,49
Rien	33	42,86
Total	77	100

COMMENTAIRE :

D'après ce tableau la majorité 57,14% souffre d'une maladie. Mais le mal de dos l'emporte avec un pourcentage de 20,78%, suivi par les types de tension (hypertension et hypotension) avec un pourcentage de 15,58%. Ensuite les femmes qui souffrent de diabète, d'ulcère et d'anémie sont représentées par le même pourcentage, 6,49%. Il faut noter aussi la présence de ces femmes qui ne souffrent d'aucune maladie 42,86%

Tableau XVII : Répartition des détenues selon qu'elles ont grossi, maigri ou elles n'ont pas changé (en effectifs et en pourcentage)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Grossi	44	57,14
Maigri	21	27,27
Votre poids n'a pas changé	4	5,19
NR	8	10,39
TOTAL	77	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau ci-dessus en dehors de 10,39% des femmes qui n'ont pas répondu à cette question, la majorité de ces femmes soit 57,14% disent qu'elles ont l'impression d'avoir grossi. Et 27,27% d'entre elles par contre disent qu'elles ont maigri. Parmi l'effectif qui reste 4 ont répondu que leur poids n'a pas changé dont un pourcentage de 5,19%.

Dans cette partie de l'enquête, on a voulu comprendre l'état de forme et de santé des détenues. Souffrent-elles oui ou non d'une maladie? On s'est rendu compte qu'un pourcentage de 42,86% de femmes ne souffre d'aucunes pathologies, le reste souffre d'une maladie comme le diabète, l'hypertension ou l'ulcère.

Celles qui souffrent de mal de dos sont fortement représentées par un pourcentage de 20,78% et de même que celles qui souffrent de tension (hypo ou hyper) pour un pourcentage de 15,58%.

Il faut noter que le reste des femmes souffrent de (diabète, ulcère, d'anémie) ou encore de drépanocytose.

La majeure partie de ces femmes avec un pourcentage de 57, 14% ont l'impression d'avoir grossi même si l'**Indice de Masse Corporel (I.M.C)** est normal avec une moyenne de **23,53** qui se trouve entre **19 et 25**

VI/ CONDITION DE VIE DES DETENENUES

Cette partie regroupant plusieurs questions qui pouvaient permettre de savoir comment ces femmes vivent en milieu carcéral a été censurée par l'adjointe de la directrice de la MAF de camp pénale.

Du fait que l'administration de la MAF travaille en fonction de textes des droits de l'homme, il y a certaines informations qui ne peuvent pas être divulguées. Mais d'après les éclaircissements fournis par le greffier de la M.A.F on sait que le nombre de détenues dans les cellules dépend de l'effectif total qui existe au niveau de l'établissement.

Les détenues prennent un bain deux fois dans la journée et prennent trois repas par jour selon les horaires de repas fixés par le règlement intérieur.

VII/ IMPACT DU MILIEU CARCERAL SUR LA VIE DE CES FEMMES

Tableau XVIII : Répartition des détenues selon que la prison a changé ou non leur vie (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Plus timide	3	3,90
Plus nerveuse	2	2,59
Renfermé	1	1,0
Je suis resté la même	5	6,49
NR	66	85,71
TOTAL	77	100

COMMENTAIRE :

Ce tableau montre que la majorité écrasante de ces femmes avec un pourcentage de 85,71% ne veulent pas parler de leur vie en milieu carcéral car n'ayant pas répondu à cette question. Et sur les 14,29% qui reste 6,49% disent ne pas changer, 3,90% sont plus timides ; 2,59% sont plus nerveuses et seulement 1% sont renfermées.

Les résultats de l'enquête nous à permis de comprendre que la prison à marqué la vie de ces femmes.

Il y a celles qui sont devenues timides, plus nerveuses et d'autres renfermés. Par contre il y a un fait marquant qu'il ne faut pas négliger, c'est à dire un pourcentage de 85,71% des détenues n'ont pas voulu parler de leur vie en prison. De ce fait elles n'ont pas répondu à cette question.

VIII/ CES FEMMES VEULENT T'ELLES FAIRE DU SPORT ?

QUELLE PART OCCUPE LE SPORT DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE CES FEMMES ?

Tableau XIX : Répartition des détenues selon qu'elles veulent faire du sport ou non.
(En effectifs et en pourcentages)

Réponse	Oui	Non	Total
Effectif partiel	63	14	77
Pourcentage	81,82	18,18	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, la majorité ont répondu oui avec 81,82% au détriment de 18,18% de réponses non c'est-à-dire le pourcentage de femmes qui ne veulent pas faire du sport.

Tableau XX : Répartition des détenues selon les raisons qui les poussent à vouloir faire du sport (en effectifs et en pourcentage)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Ca me détend	26	41,27
Me rend moins nerveuse	4	6,35
Permet de lutter contre le stress	33	52,38
Total	77	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau ci-dessus la majorité des détenues ont répondu qu'elles veulent faire du sport afin de lutter contre le stress et représentées avec un pourcentage de 52,27%.Et celles qui veulent faire du sport parce que çala les détend sont représentées par un pourcentage de 41,27%.Puis en dernier lieu un faible pourcentage de 6,35% représente les femmes qui feraient du sport pour être moins nerveuses.

Tableau XXI : Répartition des détenues selon la part qu'occupe le sport dans leur vie quotidienne; à savoir le temps qu'elles marchent à l'intérieur de la prison. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	30mn	1h	Plus 1h	NR	Total
Effectif partiel	34	13	17	13	77
Pourcentage	44,15	16,88	22,08	16,88	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, 16,88% de femmes qui n'ont pas répondu à cette question. Le temps de mouvance de ces femmes varie de 30mn avec un pourcentage significatif de 44,15%. Ensuite celles qui marchent plus d'une heure avec un pourcentage de 22,08% l'emporte sur le pourcentage de femmes qui se déplacent pendant une heure de temps avec un pourcentage de 16,88%.

Tableau XXII : Répartition des détenues selon l'intensité des activités récréatives qu'elles font. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	Intense	Peu intense	Moins intense	NR	Total
Effectif partiel	11	12	31	23	77
Pourcentage	14,28	15,58	40,26	29,87	100

COMMENTAIRE :

D'après ce tableau, en dehors des femmes qui n'ont pas répondu 29,87%, le pourcentage de femmes qui font des activités récréatives « moins intense » l'emporte (40,26%) suivi de « peu intense » et intense avec respectivement les pourcentages de 15,58% et 14,28%.

En dehors des 18,18% de femmes qui ne veulent pas faire du sport, il y a une majorité significative de femmes 81,82% qui veulent réellement en faire, pour les raisons suivantes. Se débarrasser du stress, se détendre ou encore être moins nerveuses.

En plus des raisons évoquées de vouloir faire du sport les résultats de l'enquête montrent que le sport occupe une partie dans la vie quotidienne de ces femmes car elles se déplacent chaque jour entre 30mn et plus d'1h de temps à l'intérieur de la maison d'arrêt .Tout en sachant que la plupart d'entre elles (à savoir 44,15%) marchent au moins 30mn par jour.

Il faut ajouter à ces informations que les activités récréatives dont s'adonnent ces femmes sont moins intenses et 29, 87% ne s'adonnent pas à ces activités.

III. B - CHEZ LES FEMMES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

➤ Les grands thèmes de l'enquête adressés aux femmes de l'administration

I/ Le profil du personnel de la M.A.F de Liberté 6. (Tableau 1, à 4)

II/Quelle part occupe le sport dans la vie de ces gens ? Ces derniers ont-ils un passé de la pratique du sport ? (Tableau 5 à 13)

III/Pour les membres de l'administration le sport est il important pour la santé et le bien être ? Et pourquoi en font-ils ? (Tableaux 14, 15)

IV/La place du sport en milieu carcéral aux yeux des détenues et du personnel. Et comment cela s'organise dans ce milieu ? (Tableau 16 à 19)

V/Les conditions de vie des détenues et leur vie sportive (Question 6)

VI/Les installations et les équipements (Tableaux 20)

VII/Le sport en prison est il important selon le personnel et pourquoi ?

Et que recommande t-il pour son développement ? (Tableaux 21, 22 et question 9)

I/ PROFIL DU PERSONNEL DES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION DE LA MAF DU CAMP PENALE

Tableau I : Répartition des membres de l'administration suivant les tranches d'âges
(En effectifs et en pourcentages)

âges	effectif partiel	pourcentage
20 à 29 ans	28	75,68
30 à 39 ans	11	29,73
40 à 49 ans	2	5,40
50 à 59 ans	6	16,22
TOTAL	37	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau toutes les femmes ont un âge compris entre 20 et 59 ans .Mais ceux qui ont entre [20, 29 ans] l'emportent avec une large majorité de 75,68%. Suivi de la tranche d'âge,[30 ; 39 ans avec un pourcentage de 29,73%.Le pourcentage de femmes âgées entre [50 et 60 ans] est peu représenté avec 16,22%. Et enfin le nombre de personnes qui se trouvent dans la fourchette [40, 49 ans] est faiblement représenté avec seulement un pourcentage de 5,40%.

Il faut noter que la moyenne d'âge de cette population est de 34 ans ; on peut donc voir que cette population est composée de femmes adultes.

Tableau II : Répartition des membres de l'administration selon leur situation matrimoniale (en effectifs et en pourcentages)

réponse	effectif partiel	pourcentage
Marié(e) avec enfant	21	56,76
Marié(e) sans enfant	4	10,81
Célibataire sans enfant	12	32,43
total	37	100

COMMENTAIRE :

Ce tableau montre que la majeure partie du personnel administratif est composé de 56,76% de marié(e) avec enfants et les 10,81 % sont des mariés(e) sans enfants. On note l'absence de célibataires avec enfant mais par contre la représentation des célibataires sans enfants avec 32,43%.

Tableau III : Représentation du personnel selon leur niveau d'étude (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	primaire	moyen	secondaire	supérieur	Total
effectif partiel	5	9	14	9	37
pourcentage	13,51	24,32	37,83	24,32	100

COMMENTAIRE :

On peut se permettre de dire qu'ici tous les niveaux d'études sont représentés.

La majorité ici est composée du niveau primaire, moyen et supérieur.

Le niveau primaire faiblement représenté avec seulement 13,51%.

Le niveau moyen et celui supérieur sont à égalité d'effectifs avec 9 personnes soit des pourcentages de 24,32%. On note que moins de la moitié ont atteint le niveau secondaire c'est-à-dire 37,83%.

Tableau IV : Répartition du personnel selon leur poste de responsabilité(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Directeur	1	2,70
Adjoint directeur	1	2,70
Greffier	1	2,70
Adjoint greffier	1	2,70
Chef de cour	1	2,70
Infirmiers	6	16,21
Gardiens	21	56,75
Assistante sociale	2	5,40
Surveillant principal	3	8,10
TOTAL	37	100

COMMENTAIRE :

Ce tableau montre que les postes suivants : directeur, adjoint directeur, greffier, adjoint greffier, et le chef de cour ont le même effectif (1) et par conséquent le même pourcentage à savoir 2,70%.

Dans ce tableau les gardiennes sont majoritaire avec 56,75%. Viennent ensuite les infirmières avec 16,21%, puis les surveillants principaux et les deux assistantes sociaux avec respectivement les pourcentages de 8,10% et 5,40%.

La plupart des agents de la MAF ont un âge compris entre 20 et 59 ans et la moyenne d'âge est de ces 37 agents est de 34ans. Cette population est composée de femmes adultes dont certaines sont mariées et ont des enfants (56.76%).

Le niveau d'étude de ces agents est plus représentatif au niveau secondaire avec un effectif de 14 sur 37 pour un pourcentage de 37.87%. Moins de la moitié de cette population a atteint le niveau supérieur.

Parallèlement nous avons remarqué que tous les postes de responsabilité sont occupés en grande majorité par les gardiennes avec 21 des 37 de la population soit 56,76%.

II/ LA PART DU SPORT DANS LA VIE DE CES FEMMES. ONT-ELLES UN PASSE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ?

Tableau V : Répartition du personnel selon qu'il pratique ou non du sport actuellement.

Réponse	oui	Non	total
Effectif partiel	26	11	37
Pourcentage	70,27	29,73	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau le nombre de personnes ayant répondu par oui est supérieur avec un fort pourcentage de 70,27% contrairement au nombre de personnes qui ont répondu par non pour un pourcentage de 29,73%.

Tableau VI : Répartition des pratiquantes selon le genre d'APS qu'elles font (effectifs et pourcentage)

Réponse	Marche	athlétisme	Gymnastique d'entretien	Footing	Football	Basket	Total
Effectif partiel	10	2	4	7	1	2	26
Pourcentage	38,46	7,69	15,38	26,92	3,84	7,69	100

COMMENTAIRE :

D'après ce tableau, l'effectif total des pratiquantes de sport est de 26 personnes.

La marche emporte le plus grand nombre de pratiquantes avec 38,46%, s'en suit ceux qui font du footing pour un pourcentage de 26,92%. Le nombre de femmes qui pratiquent la gymnastique d'entretien sont représentés par 15,38%.

Ceux qui font l'athlétisme et le basket sont représentés par un même pourcentage de 7,69% et en fin on note presque l'inexistence de la représentation du football par 3,84%.

Tableau VII : Répartition des pratiquantes selon le nombre de fois qu'ils font du sport dans la semaine(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	1	2	3	4	7	TOTAL
Effectif partiel	8	4	7	2	5	26
pourcentage	30,77	15,39	26,92	7,69	19,23	100

COMMENTAIRE :

Le temps de pratique d'un sport donné varie entre une fois et toute la semaine, en dehors des valeurs 5 fois et 6 fois dans la semaine. Celles qui pratiquent du sport une seule fois par semaine sont plus nombreuses avec un pourcentage de 30,77%.Le reste de l'effectif des pratiquantes se partage entre celles qui pratiquent 2, 3, 4, et 7 par semaine avec successivement les pourcentages 15,39 % - 26,92% -7,69% et enfin 19,23%.

Tableau VIII : Répartition du personnel selon qu'il pratiquait ou non du sport (en effectifs et en pourcentages)

Réponse	OUI	NON	TOTAL
Effectif partiel	29	8	37
pourcentage	78,37	21,62	100

COMMENTAIRE :

Le nombre de répondants oui sont largement majoritaire avec 78,37% au détriment de 21,62% qui ont répondu non.

Tableau IX : Répartition des pratiquantes selon le nombre de fois de pratique par jour (en effectif et en pourcentage)

Réponse	1
Effectif partiel	29
Pourcentage	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau toutes les pratiquantes font du sport une seule fois dans la journée soit un pourcentage 100%.

Tableau X : Répartition des pratiquants selon la durée de la séance(Effectifs et pourcentages)

Réponse	30mn	1h	1h30	2h	TOTAL
Effectif partiel	2	13	5	9	29
pourcentage	6,82	44,82	17,24	31,03	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, le temps de pratique varie de 30mn à 2H de temps.

Un peu moins de la moitié 44,82 % font du sport pendant 1h avec un pourcentage Ensuite un pourcentage de 31,03% font le sport pendant 2h de temps .L'effectif de pratiquants qui le font pendant 1h30 est de 5 pratiquants soit 17,24%. Enfin celles qui pratiquent pendant 30mn font un pourcentage de 6,82%.

Tableau XI : Répartition des pratiquants selon le genre d'exercices qu'ils font.
(Effectifs et pourcentages)

Réponse	Baske t	Athlétism e	Footin g	March e	Footbal l	Sport de Comba t	Tota l
Effectif partiel	2	4	11	7	2	3	29
Pourcentag e	6,89	13,79	37,93	24,14	6,89	10,34	100

COMMENTAIRE :

Le plus grand nombre de pratiquantes font du footing et de la marche avec des pourcentages successifs de 37,93% et 24,14%. Viennent après l'athlétisme et les sports de combat avec des pourcentages respectifs de 13,79% et 10,34%. et enfin le basket et le football sont représentés par des pourcentages identiques de 6,89%.

Tableau XII : Répartition des pratiquants selon le lieu de pratique (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	Ecole national de police	Stade	IFAN	Plein air	TOTAL
Effectif partiel	6	10	6	7	29
Pourcentage	20,69	34,48	20,69	24,14	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, les résultats montrent que toutes les pratiquantes font du sport dans des espaces ouverts .Ceux qui pratiquent dans des stades sont plus nombreux avec un pourcentage de 34,48% suivi des pratiquants en plein air avec 24,14%. En plus les autres qui pratiquent à l'école nationale de police, et à l'IFAN ont le même pourcentage à savoir 20,69%.

Tableau XIII : Répartition des pratiquants selon le nombre de fois de pratique par semaine. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
Effectif partiel	0	4	11	2	5	2	5	29
Pourcentage	-	13,79	37,93	6,89	17,24	6,89	17,24	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, les résultats montrent que le nombre de fois de pratique de l'exercice physique varie de 2 à toute la semaine. Mais on voit que ceux qui pratiquent 3 fois dans la semaine sont supérieurs avec 37,93%. Et ceux qui font l'exercice physique 5 fois et 7 fois ont le même pourcentage avec 17,24%.Celles qui font l'exercice physique 2 fois par semaine ont un pourcentage de 13,79%.Et celles qui pratiquent l'exercice physique 4 fois et 6 fois dans la semaine ont un pourcentage identique de 6,89%.

La majorité du personnel font actuellement du sport avec un pourcentage de 70,27% contrairement à 29,73% de non pratiquantes.

Ces pratiquantes font différentes types d'A.P.S, mais la marche domine un peu plus les autres activités que sont l'athlétisme, la gymnastique d'entretien, le footing, le football, et le basket.

En dehors de la gymnastique d'entretien pratiquée par un pourcentage de 15.38% de la population totale, tout le reste font des activités en dehors d'un espace fermé. Le temps de pratique de ces sportifs varie d'une (1) fois à toute la semaine. Mais la plupart d'entre eux ne font du sport qu'une seule fois dans la semaine.

En ce qui concerne une pratique antérieure du sport ou non de l'ensemble du personnel, la majeure partie d'entre elles faisaient du sport car un pourcentage très élevé de 78 ,37% les représente.

Donc la pratique actuelle du sport de ces agents de même que la pratique antérieure sont à peu près similaires que cela soit au niveau des types de pratiques, des lieux, et de la fréquence de pratique dans la semaine.

III/ POUR LES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION LE SPORT EST-IL IMPORTANT POUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE?

Tableau XIV : Répartition du personnel selon le sport est-il important pour la santé et le bien être (effectifs et en pourcentages)

Réponse	OUI	TOTAL
Effectif partiel	37	37
Pourcentage	100	100

COMMENTAIRE :

Tous les membres du personnel ont répondu oui soit 100%.

Tableau XV : Répartition des pratiquants selon la raison qu'ils donnent à l'importance de la pratique du sport (Effectifs et en pourcentages)

Réponse	Santé	Performance	La détente	Plaisir	Total
Effectif relatif	22	3	10	2	37
Pourcentage	59,46	8,10	27,02	5,40	100

COMMENTAIRE :

Les données montrent que la majeure partie des pratiquantes font du sport pour la santé avec 59,46%. Et d'autres en font pour la détente et sont représentées par un 27,02%. Par contre les autres qui font du sport pour la performance et le plaisir sont respectivement représentées par 8,10% et 5,40%.

Pour tous ces membres de l'administration le sport est important pour la santé et le bien être. Elles ont donné plusieurs raisons qui les poussent à la pratique comme avoir une bonne santé avec 59,46%, pour le plaisir, la performance ou encore la détente.

IV/ LA PLACE DU SPORT EN MILIEU CARCERAL, AUX YEUX DES DETENUES ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET COMMENT SA S'ORGANISE DANS CE MILIEU.

Tableau XVI : Répartition du personnel selon la place du sport en milieu carcéral.
(Effectifs et pourcentages)

Réponse	Important	Négligeable	Total
Effectif partiel	15	22	37
pourcentage	40,54	59,46	100

COMMENTAIRE :

La majeure partie du personnel avec un pourcentage de 59,46% a dit que la place qu'occupe le sport en milieu carcéral est négligeable. Contrairement à d'autres membres du personnel qui affirment que la place du sport en milieu carcéral est importante avec un pourcentage de 40,54%.

Tableau XVII : Répartition des membres de l'administration selon la fréquence de pratique des détenues du sport. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Régulièrement	4	10,81
Souvent	32	86,48
Pas du tout	1	2,70
TOTAL	37	100

COMMENTAIRE :

D'après les résultats que donnent ce tableau, on voit nettement que presque tous les répondants disent que les détenues ne font du sport que souvent avec un pourcentage très significatif de 84,48%. Contrairement à seulement une petite partie de répondants qui disent que les femmes font régulièrement du sport pour un pourcentage de 10,81%. Et en fin une autre partie non significative de répondants disant que ces détenues font du sport soit 2,70%.

Tableau XVIII : Répartition du personnel selon la personne qui s'occupe de la pratique de sport en milieu carcéral(en effectifs et en pourcentages)

Réponse	Chef de cour	Services socio éducatif	Elles mêmes	Gardiens	TOTAL
Effectif partiel	16	8	5	8	37
Pourcentage	43,24	21,62	13,51	21,62	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, on voit qu'un peu moins de la moitié du personnel avec un pourcentage de 43,24%, affirment que c'est le chef de cour qui s'occupe de la pratique du sport en prison .On peut ajouter à cela les autres qui disent en second lieu que c'est le service socio-éducatif qui gère cela avec un pourcentage de 21,62% et ce même pourcentage représente ceux qui disent que ce sont les gardiens qui s'en occupent. Et un faible pourcentage de 13,51% représente ceux qui disent que ce sont les détenues elles mêmes qui s'en chargent.

Tableau XIX : Répartition du personnel selon la manière dont le sport est pratiqué en milieu carcéral. (En effectifs et en pourcentages)

Réponse	Basket	Total
Effectif partiel	37	37
Pourcentage	100	100

COMMENTAIRE :

Ces résultats, dans le tableau ci-dessus, montrent que tous les membres de l'administration ont répondu à cette question en disant que le sport en milieu carcéral est le basket avec un pourcentage de 100%.

Tout d'abord la majeure partie du personnel dit d'après les enquêtes que la place qu'occupe le sport en milieu carcéral est négligeable et (59,46%) de répondants l'affirment, contrairement à (40,59%) qui soutiennent que le sport occupe une place importante en milieu carcéral.

Ces agents de la MAF de camp pénal nous disent que la plupart des détenues ne font du sport que souvent.

Afin de savoir la personne qui s'occupe du sport en milieu carcéral, les réponses ont été nombreuses avec ceux qui soutiennent que c'est le chef de cour qui s'en charge, d'autres disent que c'est le service socio éducatif, les gardiennes ou bien les détenues elles-mêmes.

En plus, dans la prison le sport est le basket car ils ont tous répondu la même chose, avec un pourcentage de 100%.

VI/ LES CONDITIONS DE VIE DE CES DETENUES ET LEUR VIE SPORTIVE.

6/ Les conditions de vie de ces détenues :

a) IL YA COMBIEN DE FEMMES DETENUES CHEZ VOUS ?

Ils ont tous répondu que le plafond est de 100 détenues mais que le nombre varie du jour au lendemain.

b) COMBIEN PARMY ELLES FONT DU SPORT.

Les séances de sport ne sont pas obligatoires ; de ce fait elles le font à volonté et le nombre varie de jour en jour.

Les enquêtes nous ont permis de savoir que le nombre de détenues de la MAF est variable mais le plafond est de 100 détenues.

L'effectif total de notre étude est de 77 détenues. De même que le nombre de ces femmes qui font du sport aussi varie de jour en jour.

VII/ LES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Tableau XX : Répartition des membres de l'administration selon que les infrastructures et équipements sont suffisants ou adéquats (effectifs et pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Suffisant OUI	0	-
Suffisant NON	37	100
Adéquat OUI	0	-
Adéquat NON	37	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, les résultats montrent que le fait que les matériels soient suffisants et adéquats le personnel ont tous répondu non à ces deux questions avec respectivement des pourcentages de 100% dans les deux cas.

L'enquête montre que les matériels et équipements ne sont ni suffisants ni adéquats selon les membres de l'administration.

VII/ LE SPORT EN PRISON EST-IL IMPORTANT SELON LES AGENTS DE LA MAF ET POURQUOI ?

Tableau XXI : Répartition du personnel selon que pour eux le sport en prison est important ou non. (Effectifs et pourcentages)

Réponse	OUI	NON	TOTAL
Effectif partiel	37	0	37
Pourcentage	100	-	100

COMMENTAIRE :

Dans ce tableau, tous les membres du personnel sont conscients de l'importance de la pratique du sport en prison pour un pourcentage de 100% soit l'effectif total.

Tableau XXII : Répartition des membres de l'administration selon la raison qu'il donne à l'importance du sport en milieu carcéral. (Effectifs et en pourcentages)

Réponse	Effectif partiel	Pourcentage
Lutter contre le stress	14	37,84
Avoir une bonne santé	9	24,32
Se divertir	9	24,32
Pour le bien être	5	13,51
TOTAL	37	100

COMMENTAIRE :

D'après ce tableau les résultats montrent que la plupart des membres du personnel ont soutenus que le sport permet de lutter contre le stress avec un pourcentage de 37,84%. A cela s'ajoute ceux qui disent que le sport permet d'avoir une bonne santé, de même que ceux qui préconisent que cela permet de se divertir avec des pourcentages identiques de 24,32%. Et enfin un faible pourcentage de 13,51%, représente ceux qui disent que le sport est bon pour le bien être.

Pour les membres de l'administration de la M.A.F, le sport a de l'importance en prison d'après les réponses à l'unanimité du personnel soit 100% de réponses.

Les raisons évoquées sont pour la plupart du personnel la lutte contre le stress en prison avec 37,84%, ensuite avoir une bonne santé, se divertir ou encore pour le bien être des détenues.

9/ QUE RECOMMANDEZ VOUS POUR DEVELOPPER LE SPORT EN MILIEU CARCERAL.

A cette question presque tous les répondants ont demandé des équipements, du matériel, et des moniteurs de sport pour développer la pratique du sport en milieu carcéral et motivé les détenues à faire du sport

A travers toutes ces raisons évoquées de l'importance du sport en prison, les membres de l'administration de la MAF recommandent tous d'avoir des matériels, des équipements de sport, en plus de réfectionner les infrastructures et d'avoir des moniteurs pour animer les séances de sport, pour un bon développement du sport en milieu carcéral.

CHAPITRE IV

DISCUSSION DES RESULTATS

IV-A CHEZ LES FEMMES INCARCEREES

Cette discussion s'articulera autour de trois points :

- 1) La perception de ces femmes en milieu carcéral sur la pratique du sport.
- 2) La motivation de ces femmes détenues à la pratique du sport et le niveau de pratique actuelle.
- 3) Les souhaits de ces femmes en relation avec le sport

Dans la vie normale, notre société attribue un statut à la femme qui peut influencer sa pratique de l'activité physique.

Les études antérieures sur la femme et le sport ont montré qu'elles ne s'adonnent pas régulièrement à la pratique du sport du fait de toutes les responsabilités qu'elles doivent assumer dans la vie de tous les jours comme la maternité, le foyer, etc. ... et qui ne favorisent pas la pratique du sport. Certains facteurs d'ordre socioculturel ont tendance à entraver la pratique du sport par la femme et par conséquent limitent sa liberté d'action. Une étude du **Comité National Olympique et Sportif du Sénégal** (CNOSS 2005) intitulé « l'état statistique de la participation sportive féminine au Sénégal » montre que sur 36281 licenciés sur l'ensemble des structures sportives seulement 5783 sont des femmes. Les idéologies sociales ne libèrent pas la femme pour s'adonner au sport.

Cependant, notre étude nous a permis de savoir qui sont ces femmes incarcérées. Pour la plupart ce sont des mères célibataires avec une moyenne d'âge de 31ans. Des mères certainement fragilisées du fait que leurs enfants sont à l'extérieur.

Vivant dans une grande maison qu'est la prison ces femmes passent leurs journées normalement à la seule différence qu'elles ne sont pas entourées de leurs familles. Elles s'adonnent à plusieurs activités que cela soit des activités de loisir comme le sport ou des activités de formation professionnelle comme la couture ou encore la coiffure.

Tout cela revient à voir le statut de sédentarité de la femme incarcérée.

Partant de leur profil on retrouve parmi les (77) femmes détenues 57% de célibataires avec une forte représentation des ménagères qui font à elles seules 35,06% de la population d'étude. Le niveau d'étude très bas de ces détenues avec seulement 23,4% qui ont atteint le niveau d'étude moyen, la plupart d'entre elles étant des analphabètes. Ce qui expliquerait le fait qu'elles ne savent tirer profit de la pratique bénéfique du sport. Les résultats de l'enquête montrent que le statut pondéral de ces femmes n'est pas désastreux. Avec un indicateur comme l'Indice de Masse Corporel (I.M.C), nous avons pu voir que la moyenne de ce dernier est de 22,90 montre que le poids de ces détenues est normal. Donc la sédentarité de ces femmes n'a pas influencée leur statut pondéral. Cependant l'IMC n'est pas le meilleur indicateur de la composition corporelle et, pourrait masquer une masse musculaire insuffisante du fait peut être du manque d'activités physiques

La passivité de ces femmes au sport est significative car elles sont passées d'une pratique antérieure de 71,49% avant incarcération à un niveau de pratique qui est maintenant représentée par seulement 40,25 % de pratiquantes. Cela peut s'expliquer par le manque d'espaces de pratique car l'établissement carcéral en question ne dispose que d'une seule cour pour la pratique des activités récréatives et sportives associées à un manque de moniteurs et d'animateurs de sport.

Ce qui paraît tout à fait est tout logique car la majeure partie de ces femmes faisaient du sport dans des espaces très grands et ouverts et par conséquent un espace aussi étroit que la prison influence la motivation de la pratique du sport. Néanmoins, ces femmes ont une bonne connaissance de l'importance du sport car elles disent que le sport est important à l'unanimité tout en donnant des arguments comme une manière de lutte contre le stress.

C'est dans ce contexte que **Dumazedier** (1971) disait « que c'est par le loisir que le sport doit être défini car la fonction du loisir est un besoin de divertissement, d'occupation du temps libre et cela participe à l'évacuation du stress ».

Notre étude en milieu carcéral montre que la pratique du sport crée un conflit et une compétition avec les autres activités lucratives auxquelles s'adonnent les détenues comme la couture et la coiffure. En fait, d'après les informations fournis par l'assistante sociale Mme TALL toutes ces activités se déroulent au même moment c'est-à-dire pendant les après midi récréatives.

Les activités lucratives comme la couture et la coiffure avec la collaboration de l'Office National de la Formation Professionnel (**O.N.F.P**), occupent une place importante en prison avec un pourcentage global de 68,03% au détriment du sport qui présente un faible pourcentage de pratiquantes de (11, 69%). Ce qui paraît tout à fait logique car les activités lucratives sont des activités de réinsertion sociale dans la vie active.

Mais, privilégier les seules activités lucratives pourrait avoir des répercussions sur le bien être et la santé des détenues comme en témoignent par exemple les maux de dos même dont se plaignent ces femmes alors que leur statut pondéral est normal. Le manque d'exercice physique soutenu pourrait dans une certaine mesure expliquer le fait que certaines détenues souffrent.

Ces femmes peuvent s'adonner au sport convenablement afin d'entretenir leur corps, lutter contre le stress car à la MAF de liberté 6, les détenues prennent un bain deux (2) fois dans la journée ce qui est favorable à la détente après la pratique de l'activité physique. Elles ont la possibilité de bien manger car elles cuisinent pour elles mêmes et font des rotations par groupes.. En effet, on sait que la pratique régulière du sport doit rimer avec une bonne alimentation c'est-à-dire saine et équilibrée en qualité comme en quantité, afin d'éviter à court, moyen ou long terme, l'épuisement des ressources énergétiques de l'organisme pouvant aboutir à un surmenage physique préjudiciable à la santé en général.

Ainsi nous sommes d'avis qu'une alimentation équilibrée pourrait constituer une source de motivation pour inciter davantage les détenues à la pratique de l'activité physique et sportive.

Il faut savoir qu'une pratique équilibrée de n'importe quel sport aide à maintenir une bonne santé physique et mentale.

Le milieu carcéral a un impact majeur dans la vie de ces détenues car les questions de notre étude nous ont permis de savoir que 85,71% des détenues ne veulent pas parler de leur vie en prison, ce qui veut dire que ces femmes ne sont pas ouvertes et sont repliées sur elles mêmes. C'est là où le sport est important car des séances de sport surtout les sports collectifs permettent aux détenues de se défouler en groupe et de partager leurs peines avec les autres. Et sur ce plan, l'établissement

du camp pénal a au moins cet avantage d'avoir un terrain de basket mais qui malheureusement ne dispose que de sa cour pour toutes les activités de loisir.

Même si ces femmes ne font pas du sport régulièrement, elles aimeraient en faire d'après les réponses qu'elles ont donné à 81,82% affirmant que oui elles aimeraient faire du sport afin de se débarrasser du stress, se détendre, ou encore lutter contre la nervosité.

Toutes ces raisons sont valables pour vouloir faire du sport car ce dernier peut aider les détenues contre tous ces phénomènes. Cependant ces femmes ont une vie assez active même si le sport n'existe pas en tant que tel, car elles, passent la journée en dehors de leurs cellules, font le marché, lavent leur propres habits et font la vaisselle elles mêmes.

Donc la vie carcérale de ces femmes n'est pas très compliquée mais mérite une certaine organisation des activités de loisir.

IV- B CHEZ LES FEMMES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE DE LA M.A.F

Les membres de l'administration sont chargés du bien être des détenues et du fait que ce personnel est composé de 47 femmes et seulement de 3 hommes d'après l'assistante sociale. Ces femmes libres avec les détenues permettent d'avoir un autre référentiel dans le même cadre.

En regardant le profil du personnel on voit que la moyenne d'âge (34 ans) est supérieure à celle des détenues qui est de 31ans.

Contrairement aux détenues où l'on retrouve des mères célibataires, chez les agents de la Maison d' Arrêt pour Femme (MAF) on ne retrouve que des mères mariées même s'il y a des célibataires elles sont sans enfants. Cela s'explique par le fait que les membres de l'administration ont une vie plus rangée avec des revenus. Ces dernières ont eu la chance d'aller à l'école et de subir une formation avec un niveau d'étude élevé. Et les gardiennes plus nombreuses avec un fort pourcentage de 56,76% sont en contact permanent avec les détenues.

Le statut pondéral de ces femmes est meilleur que celui des détenues avec une moyenne de l'Indice de Masse Corporel (IMC) de 22,90 .Mais cet indicateur varie selon les tranches d'âges.

En parlant de la vie active du personnel, elles ont un bon pourcentage qui montre qu'elles sont très actives du fait que 70,27% d'entre elles font du sport, sensiblement égale au pourcentage de détenues qui faisaient du sport quand elles étaient libres. Ce qui veut dire que la liberté de l'individu influe sur la pratique du sport. En plus les femmes de l'administration font du sport en plein air. Avec une fréquence de pratique allant de 1 fois dans la semaine à toute la semaine. On sait que la plupart d'entre elles font de la marche on peut comprendre qu'elles font de l'activité physique même si ce n'est pas intense.

Entre une pratique antérieure et actuelle du sport, il n'y a pas une très grande différence contrairement aux détenues où une différence nette se fait sentir, entre le pourcentage de celles qui pratiquaient avant et celles qui en font actuellement. Tout ceci a une explication, l'espace et la liberté jouent sur la motivation d'une pratique de l'activité physique car même dans la vie normale si la femme ne parvient pas à

trouver du temps à cause de ces obligations familiales ou professionnels elle ne pourra pas s'adonner correctement à une pratique de l'activité physique.

La plupart des femmes de l'administration font du sport pour la santé et le bien être et n'en pratiquent qu'une seule fois dans la journée qui peut aller de 30mn et 2h de temps. Ce que je trouve déjà bien car une personne qui a une vie sportive est celle qui fait du sport au moins 2 fois par semaine pendant 30mn à 2h de temps.

Ces membres de l'administration sont conscients de l'importance du sport car tous les 37 membres de l'établissement ont répondu que oui le sport est important pour la santé et le bien être. Sur ce les raisons qu'elles ont donnés en disant le pourquoi elles font du sport le montrent vraiment car elles font du sport afin d'être en bonne santé, pour le plaisir ou encore pour se détendre, même si certaines d'entre elles en font pour la performance. Donc, ces femmes peuvent largement voir l'utilité que le sport peut avoir pour ces détenues qui sont des femmes comme eux.

Les résultats de l'étude ont montré que la place du sport en prison est négligeable ce qui est tout à fait normal d'autant plus que les infrastructures et équipements existants ne sont pas adéquats encore moins suffisants.

Malgré toutes ces raisons qui ne favorisent pas une bonne pratique, le peu d'activité physique que ces détenues font est organisé par les gardiennes, le chef de cour et parfois par les détenues elles mêmes. Dès fois même certains membres de l'administration font du sport en leur compagnie afin de les motiver un peu. Mais du fait que des séances de sport ne sont pas obligatoires et se font en même temps que les activités récréatives ne favorisent pas sa pratique régulière et efficace.

Les agents de la MAF savent que la pratique régulière du sport par ces détenues peut leurs permettre de lutter contre le stress de l'enfermement, se défouler, et oublier leur culpabilité. Il faut savoir que la femme est beaucoup plus fragile face à l'épreuve de l'enfermement.

Afin d'aider ces détenues, les membres de l'administration de la M.A.F recommandent le développement des infrastructures, d'avoir des moniteurs et des équipements sportifs. Même si la personne est libre et veut faire du sport si les infrastructures ne sont pas adéquates cela entrave une bonne pratique du sport encore plus en prison. Et le fait d'avoir des moniteurs peut permettre aux détenues et aux membres de l'administration de s'adonner au sport efficacement.

CHAPITRE V : DISCUSSION GENERALE

Notre discussion s'articulera autour de deux points essentiels :

- La privation de liberté a un impact sur la pratique régulière du sport.
- Cette inactivité influe sur la santé physique et morale de la détenue.

V. A/ La privation de liberté a un impact sur la pratique régulière de l'activité physique.

La personne, dans la vie normale, a besoin d'être libre afin de s'adonner à ses occupations convenablement. La femme de nature ne bouge pas beaucoup surtout si elle est ménagère. Dans le milieu carcéral même si ces femmes passent la journée en dehors de leurs cellules elles sont quand même privées de liberté.

Les résultats de l'enquête nous ont montré que ces femmes ne sont pas motivées intrinsèquement à la pratique du sport du fait qu'elles expliquent leur non pratique actuelle du sport pour la plupart d'entre elles par le fait qu'elles sont en prison. Ce qui est une justification valable.

Car si l'on prend l'exemple des femmes de l'administration elles font pour la majorité du sport et dans des espaces en plein air. C'est dans ce contexte que ces dernières nous ont répondu que le manque d'infrastructures, d'équipements, de moniteurs et d'espaces adéquats sont les causes pour lesquelles les détenues ne s'adonnent pas souvent au sport.

A tous cela s'ajoute le fait qu'en milieu carcéral il y a d'autres activités comme la coiffure et la couture qui ont tendance à prendre le dessus sur le sport. En effet ces activités étant lucratives les aident dans leur réinsertion dans la vie active. bien structurer avec une possibilité d'avoir un diplôme a la fin de la formation. Dans la vie normale le manque d'infrastructure et d'espace entravent la pratique normale du sport, donc c'est compréhensible que cela s'avère difficile en prison. Car tout ceci fait partie de la motivation intrinsèque de la personne en détention.

Ces détenues ont une bonne perception du sport car elles sont nombreuses à dire qu'elles veulent faire du sport pour être en bonne santé, avoir le bien être physique. De plus le sport en prison peut leur permettre de se défouler, de se divertir. Donc ces détenues sont conscientes de l'importance du sport en milieu carcéral, un avis que partagent les femmes du personnel car d'après elles, le sport en prison est

important pour la santé et le bien être et permet aux détenues de lutter contre le stress.

Donc, ces femmes quand elles étaient libres s'adonnaient au sport pour la majorité dans des espaces de plein air. Aujourd'hui il est normal que la prison, étroite qu'elle est, influe sur l'autodétermination de ces détenues à la pratique du sport en milieu carcéral. HOFMANN ajoute à cela que la valeur du sport réside dans l'aide à la resocialisation. (10)

V. B/ L' inactivité influe sur la santé physique et moral de la femme détenue.

Cette inactivité est due au fait que ces femmes sont contraintes d'être dans un espace fermé avec peu d'activité.

Ce milieu ne leur offre pas la possibilité de se mouvoir dans l'établissement à cause de son étroitesse et les activités qu'elles font ne sont pas intenses. Partant de cela le sport a tendance à être relégué au second plan, ce qui va avoir un impact sur la santé physique et moral de la détenue. La majeure partie des détenues se plaint de maux de dos qui sont liés à l'hypo kinésie. Le fait que ces femmes ne bougent pas beaucoup se répercute au niveau des muscles car un muscle qui ne bouge pas s'atrophie. Il peut arriver que ces femmes souffrent d' (hypo ou hyper) tension. C'est dans cette mouvance que l'OMS déclare en 2005 que « personne n'est en assez bonne santé pour rester sédentaire. »

La santé n'est pas seulement physique mais elle peut être aussi morale, une personne qui vit entre quatre murs peut à la longue développer des problèmes de santé physique ou morale même si le statut pondéral de ces femmes n'est pas désastreux.

La plupart des détenues n'ont pas voulu parler de leur vie en milieu carcéral mais par contre elles ont l'impression depuis leur incarcération d'avoir grossi pour certaines ou encore d'avoir maigri pour d'autres.

Le sport dans sa pratique régulière peut permettre à ces femmes d'avoir un bon estime de leur corps et d'avoir confiance en elles mêmes. Lorsque le sport est pratiqué, il favorise le lien social, excellent pour le moral et donc pour la santé. De plus c'est important pour les personnes vivant en situation d'exclusion sociale. Le

sport favorise une meilleure image de soi : courir, marcher, jouer au basket ... c'est montrer qu'on est capable de progresser de se déplacer.

Le sport s'inscrit dans le cadre d'une hygiène de vie saine, mais joue aussi un rôle non négligeable dans la prévention de certaines maladies. Et enfin participe à l'équilibre psychosocial des individus. Car bouger c'est bon pour le corps mais aussi pour l'esprit : le sport est un bon antidépresseur.

C'est suite à ces problèmes que les femmes de l'administration ont émis le besoin d'avoir un espace adéquat à la pratique du sport en milieu carcéral plus des moniteurs de sports. Ce qui sera bien possible avec la construction d'une salle de gymnastique et l'encadrement de spécialistes dans ce milieu afin que ces femmes puissent s'adonner par exemple à la gymnastique d'entretien.

CONCLUSION PROPOSITIONS RECOMMENDATIONS

Conclusion

L'objectif de notre étude a été d'identifier dans sa globalité les rapports entre la pratique du sport et l'incarcération mais plus spécifiquement la perception que les femmes en milieu carcéral ont de la pratique du sport puis les raisons de motivation ou de non motivation de ces femmes à la pratique du sport, au regard desquels un certain nombre de propositions sont faites en vue de faciliter la bonne marche de la pratique du sport en prison. Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons utilisé une méthode basée essentiellement sur une enquête menée au moyen d'un questionnaire mixte et d'un entretien.

A la lumière des résultats du questionnaire et de l'entretien, nous avons relevé plusieurs maux dont souffrent les A.P.S en milieu carcéral plus spécifiquement la M.A.F de camp pénal. Parmi eux nous avons distingué :

- Le manque d'infrastructures au niveau de la M.A.F du fait que cet établissement ne dispose que d'une seule cour dans laquelle se trouve un terrain de basket qui sert à toutes les activités.
- Le manque d'équipements et de matériels sportifs, lié semble t-il à l'insuffisance du budget alloué à l'établissement de la M.A.F de camp pénal. Ce qui semble général d'après les informations de **Samba Keita** (1) à travers ces travaux nous dit que le budget alloué à l'administration pénitentiaire ne permet même pas d'entretenir correctement la totalité de la population carcérale sénégalaise.
- Le manque de partenaires et de moniteurs qui a tendance à isoler le milieu carcéral du reste de la société civile.

Il est tout à fait aisé de voir que le sport, dans le contexte d'étude, connaît une situation alarmante créée de toute pièce par le manque de ressources financières et d'espaces adéquats et d'infrastructures.

C'est au vu de l'ensemble de ces problèmes ci-dessus, qu'un certain nombre de propositions sont suggérées par l'ensemble des répondants de notre enquête et susceptibles de contribuer modestement au développement du sport en

milieu carcéral. C'est dans ce sens que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déclare lors de l'année internationale de la santé en 2005 « Pour votre santé bouger plus ».

PROPOSITION

L'objectif majeur du sport en milieu carcéral est d'après nos recherches, d'offrir aux détenues une bonne hygiène et de bien être ou encore la réinsertion sociale de ces détenues. Ce qui est en parfaite harmonie avec la mission principale de l'administration pénitentiaire.

Consciente des multiples problèmes dont souffrent le sport en prison, la population administration de la M.A.F de camp pénal a formulé un certain nombre de propositions devant lui permettre de parvenir à développer une pratique régulière du sport carcéral.

Dans cet optique, elle émet des propositions consistant à :

- 1) Renforcer ou aménager un espace de jeux pour en faire des infrastructures sportives dans la prison.
- 2) Doter l'établissement du camp pénal d'encadreurs sportifs qualifiés pour que les A.P.S puissent attirer davantage d'adeptes dans les prisons en augmentant leur niveau de motivation.
- 3) Octroyer des équipements sportifs aux détenues afin de les motiver.

RECOMANDATIONS

En appui aux propositions que voila, nous faisons un certain nombre de recommandations, il s'agira :

- 1) De collaborer avec des instituts de sport. Si aujourd'hui l'administration pénitentiaire veut réellement développer le sport en milieu carcéral, elle devra nécessairement faire appel à des institutions nationales de sport comme l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS).

Ainsi dans cette dynamique de coopération, l'INSEPS peut organiser des séances d'animation sportive au sein de la M.A.F de camp pénal avec l'appui des étudiants. Ce qui serait intéressant pour les deux parties car chacun d'entre elles tirant profit car c'est de l'expérience en plus.

2) Disposer de spécialistes femmes fait que la présence de professionnel du sport surtout des femmes comme elles va motiver d'avantage. Même le personnel administratif pourra en bénéficier. Les acteurs pourront par l'organisation de manifestations de collectes de dons sportifs pour les détenues.

3) Mais pour la réussite de tous ces projets, il faut au moins construire un espace de pratique du sport pour que ces femmes puissent s'adonner à la gymnastique d'entretien par exemple.

Toutes ces recommandations et propositions n'auront de sens que si elles font l'objet d'instructions officielles à appliquer avec un suivi rigoureux.

A cet effet, il est nécessaire de procéder à une large campagne de sensibilisation des autorités et du personnel administratif des objectifs et rôle du sport en milieu carcéral afin d'attirer d'abord les partenaires pour favoriser le développement du sport en prison.

Il est évident qu'aujourd'hui, l'administration est entièrement responsable d'un tel développement mais, il n'en demeure pas moins vrai que ces moyens sont extrêmement limités. C'est plutôt dans une synergie d'efforts cohérents, coordonnés et efficaces des autorités administratives, politiques, religieuses et sportives aussi qu'elle pourra pleinement accomplir une de ces nobles missions qui consiste à la réinsertion sociale des détenues. Dans ce but, « **la réinsertion d'un homme n'a pas de prix** » (Keita 1997)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) **Thioub, I** : (1997) la prison à l'époque coloniale .Signification événement et évasions. Département d'histoire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar **(UCAD)**
- 2) Konaté. D (1997) l'histoire des modes d'incarcération au Sénégal : femme en prisons 1925 /1995.Département d'histoire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar. **(UCAD)**
- 3) Administration pénitentiaire (1992) recueil de textes réglementaires.
- 4) Encyclopédia Universalis.
- 5) Le Robert Micro
- 6) Le Petit Larousse Illustré
- 7) Cour de biomécanique sur la diététique en licence à l'INSEPS de Mr Djibril Seck (2008 -2009)
- 8) Deci et Ryan (1985) : tableaux des principales théories de la motivation
- 9) Mémoire de François. T. Diouf : attitude et perception ... 2002 - 2003
- 10) Hofmann (1987) Dictionnaire des sciences du sport Allemand – Anglais – Français – Munich : Edition Erich bayer.